



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

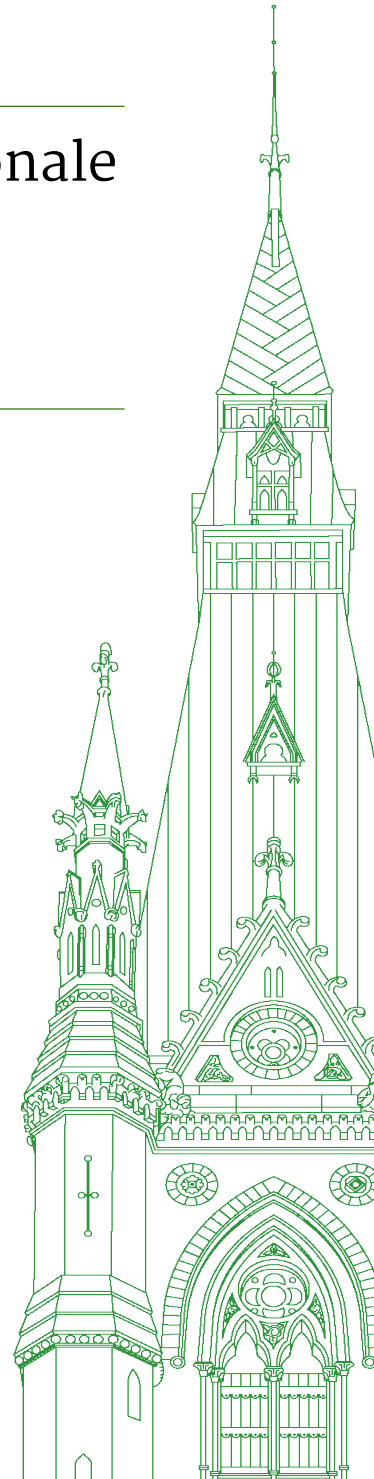
Comité permanent de la défense nationale

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 032

Le mercredi 22 avril 2026

Président : Charles Sousa



Comité permanent de la défense nationale

Le mercredi 22 avril 2026

• (1630)

[Traduction]

Le président (Charles Sousa (Mississauga—Lakeshore, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 32^e réunion du Comité permanent de la défense nationale de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mardi 16 septembre 2025, le Comité se réunit pour étudier la situation des membres francophones et autochtones des Forces armées canadiennes.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride. Avant de poursuivre, nous demandons aux participants de consulter les lignes directrices qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont là pour aider à prévenir les incidents acoustiques et les retours de son et pour protéger la santé et la sécurité de nos interprètes.

J'aimerais rappeler aux témoins et aux députés d'attendre que je les nomme avant de prendre la parole. Le greffier et moi-même ferons de notre mieux pour gérer l'ordre des interventions.

Pour l'interprétation, vous pouvez utiliser votre oreillette et sélectionner le canal approprié entre le parquet, l'anglais ou le français. Le service est également disponible sur Zoom pour nos témoins qui participent virtuellement à la séance.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins.

Nous accueillons Stéphanie Chouinard, professeure agrégée. Je crois que la capitaine à la retraite Hélène Le Scelleur est également parmi nous. Nous accueillons aussi le lieutenant-général Michel Maisonneuve et Eric Sauvé.

J'invite maintenant les témoins à faire leur déclaration préliminaire.

[Français]

Stéphanie Chouinard (professeure agrégée, à titre personnel): Merci, monsieur le président.

Chers membres du Comité, je vous remercie de l'invitation. Comme il s'agit de la première fois que je témoigne devant le Comité permanent de la défense nationale, je vais me présenter rapidement.

Je suis professeure agrégée en science politique au Collège militaire royal du Canada à Kingston depuis 2017 et coaffiliée à l'Université Queen's et au Collège des Forces canadiennes, à Toronto. Mes recherches portent sur les droits des minorités linguistiques et les aspects constitutionnels, législatifs et politiques du régime linguistique canadien ainsi que, dans une moindre mesure, sur les droits des peuples autochtones. J'aimerais également souligner que je suis ici en mon nom personnel, en tant que chercheuse, et que

mes propos ne représentent pas nécessairement le point de vue officiel du Collège militaire royal du Canada.

J'ai écouté les allocutions des témoins qui se sont déjà présentés devant vous dans le cadre de votre étude, et j'aimerais apporter de l'eau au moulin sur la question des langues officielles, en me concentrant sur le défi plus large du changement de culture au sein des Forces armées canadiennes. Le changement qu'il est nécessaire d'apporter est, selon moi, une appropriation des langues officielles par tous les membres des Forces armées canadiennes. Dans l'état actuel, les langues officielles et le bilinguisme demeurent largement l'affaire des francophones.

L'un des éléments qu'il me semble important de souligner est la différence entre la représentation des francophones au sein des Forces armées canadiennes et la représentation de la francophonie et des langues officielles au sein des Forces. Comme vous le savez déjà, dans les Forces armées canadiennes, les francophones sont surreprésentés par rapport à leur poids démographique national. Pourtant, les Forces armées canadiennes ne réussissent pas à pourvoir tous les postes où le français est une langue de travail, c'est-à-dire les postes désignés bilingues ou ceux pour lesquels le français est essentiel, par des individus qui maîtrisent cette langue.

On note par ailleurs que de nombreux membres des Forces fonctionnent surtout dans un environnement anglophone et n'ont que rarement la possibilité de travailler en français. Cela mène à un unilinguisme persistant chez les anglophones. De fait, ils sont seulement 9 % à être bilingues. Pour les 59 % des membres francophones qui sont bilingues, ça mène à un phénomène de bilinguisme soustractif. Ce qu'on entend par bilinguisme soustractif, c'est que l'exposition continue à un environnement de travail et, plus généralement parlant, à un environnement de vie anglo-dominant fait que les francophones qui servent dans les Forces s'assimilent à l'anglais, au point où il peut devenir difficile pour eux de travailler en français quand cela devient possible. De plus, ils n'ont pas toujours accès aux services auxquels ils devraient avoir droit dans la langue officielle de leur choix. Selon leur grade dans la hiérarchie militaire, en faire la demande peut être perçu comme de l'insubordination.

Une étude du bureau du directeur général responsable de la recherche et de l'analyse pour le personnel militaire a également démontré que le bilinguisme repose en très grande partie sur les épaules des francophones, alors que moins de la moitié d'entre eux se disent à l'aise d'utiliser la langue officielle de leur choix durant des rencontres de travail et que moins des deux tiers disent être à l'aise de parler dans leur langue avec leur superviseur immédiat.

Des mesures pour soutenir le recrutement de francophones, en particulier dans la marine, qui n'a pas de bassin de recrutement naturel auprès de cette population, seront bénéfiques pour subvenir aux besoins des Forces.

Toutefois, un changement de culture concernant ce que signifie le respect et la promotion des langues officielles au sein des Forces est aussi nécessaire. Ça se traduit non seulement par une plus grande utilisation de la langue française, mais aussi par l'augmentation des possibilités pour les membres anglophones d'apprendre le français, de l'apprendre tôt et d'en faire un usage soutenu au cours de leur carrière.

La nouvelle directive ministérielle sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles semble aller dans ce sens, mais on doit suivre la progression de sa mise en œuvre pour s'assurer que les nouveaux objectifs sont officiellement atteints.

Par ailleurs, le soutien à l'apprentissage de l'autre langue officielle ne devrait pas se limiter à l'apprentissage en vue de réussir un test pour obtenir sa cote BBB ou CBC; il faut réellement être capable d'évoluer avec d'autres collègues dans l'autre langue officielle. C'est un type d'apprentissage qui se fait pendant toute une carrière et qui, selon moi, doit commencer dès l'entrée d'un membre dans les Forces armées canadiennes.

En somme, si on fait du bilinguisme et de la dualité linguistique une question de respect et de leadership, et que tous les membres des Forces sentent qu'ils ont une possibilité égale d'apprendre et d'utiliser leur autre langue officielle pendant toute leur carrière, on créera un cercle vertueux qui rehaussera la capacité opérationnelle et la cohésion, et qui évitera de créer du ressentiment à l'égard du bilinguisme. D'ailleurs, non seulement cette capacité accrue dans les deux langues officielles sera utile sur nos bases et durant nos opérations intérieures, mais, dans le contexte géopolitique actuel où le Canada cherche à diversifier ses alliances, la présence dans nos Forces d'un solide contingent de soldats pouvant travailler en français est également une valeur ajoutée qui permettra une collaboration plus étroite avec les pays membres de l'OTAN qui ont aussi le français comme langue officielle.

Je vous remercie de votre attention. C'est avec plaisir que je vais poursuivre la discussion.

• (1635)

Le président: Merci, madame Chouinard.

[Traduction]

Je cède maintenant la parole à Hélène Le Scelleur, s'il vous plaît.

Vous avez jusqu'à cinq minutes.

[Français]

Hélène Le Scelleur (capitaine à la retraite, à titre personnel): Merci, monsieur le président.

Mesdames et messieurs les membres du Comité, bonjour.

Servir son pays ne devrait jamais signifier devoir choisir entre sa carrière et ses droits, entre sa santé et sa langue, ou entre son identité et son appartenance. Pourtant, c'est exactement ce que j'ai dû faire.

J'ai servi pendant plus de 25 ans dans les Forces armées canadiennes. J'ai servi avec loyauté, discipline et engagement, mais, comme francophone et comme membre des Premières Nations,

mon expérience institutionnelle a été marquée par des obstacles systémiques que l'on ne peut plus ignorer. Je souhaite aujourd'hui vous en présenter trois manifestations concrètes.

Premièrement, il y a la formation. Lorsque je suis devenue officielle, j'ai été tenue de suivre un programme universitaire obligatoire offert uniquement en anglais. Aucun soutien n'était prévu pour les francophones, ni aucune mesure d'adaptation. Il n'y avait aucune reconnaissance du fait que nous devons performer, réussir et être évalués dans une langue seconde dans un contexte universitaire exigeant.

Lorsque j'ai soulevé la question dans ma chaîne de commandement, on m'a répondu que je pouvais porter plainte, mais que ce serait au prix de retarder ma carrière. Autrement dit, je devais choisir entre faire valoir mes droits et progresser. J'ai choisi de poursuivre en anglais, comme plusieurs francophones le font. Cependant, s'adapter, ce n'est pas être inclus; c'est compenser.

Cette expérience révèle une réalité troublante: l'accès aux formations de carrière n'est pas équitable dans les deux langues officielles, et ce sont les francophones qui en assument le coût.

Deuxièmement, il y a l'accès aux services. À mon retour d'Afghanistan, j'ai reçu un diagnostic de trouble de stress post-traumatique. Peu après, j'ai été mutée à Ottawa. Dans ce contexte de grande vulnérabilité, j'ai dû recevoir des soins en anglais, non pas par choix, mais par absence d'autres options réelles. Les services en français existaient en théorie, mais pas dans des délais compatibles avec mon état.

Exprimer un traumatisme dans une langue seconde, c'est perdre des nuances, des mots, et parfois même le sens de ce que l'on tente de dire. C'est, concrètement, se soigner à moitié. Le choix qui m'était offert était simple: recevoir des soins inadéquats ou attendre indéfiniment. Ce n'est pas un accès équitable, c'est une barrière systémique.

Troisièmement, il y a l'expérience institutionnelle. Au sein des services de santé, j'ai moi-même participé à l'analyse des profils linguistiques et j'ai vu concrètement comment les exigences différaient. On exigeait des francophones d'être pleinement bilingues pour progresser. Cette exigence n'était pas appliquée avec la même rigueur aux anglophones. Des promotions étaient accordées malgré des profils linguistiques incomplets, mais c'était rarement, voire jamais, au bénéfice des francophones. Cela crée une réalité silencieuse, mais persistante: une iniquité structurelle dans les trajectoires de carrière.

À cela s'ajoute une dimension plus profonde: je suis membre de la communauté des Pekuakamiulnuatsh. Pendant toute ma carrière, je n'ai jamais mis cette identité de l'avant, non pas par manque de fierté, mais par lucidité. J'étais déjà une femme, déjà francophone, déjà dans les armes de combat et ailleurs. Ajouter à cela mon identité autochtone, c'était donc m'exposer davantage dans un environnement où le dénigrement, les préjugés et l'intimidation faisaient partie du quotidien. Alors, j'ai choisi le silence.

Or, quand une institution pousse ses membres à taire une partie d'eux-mêmes pour pouvoir réussir, ce n'est pas un problème individuel, c'est un signal institutionnel. Aujourd'hui, on parle d'inclusion, mais l'inclusion n'est pas mesurée uniquement à ce qui est écrit dans les politiques. Elle est mesurée à ce que les membres vivent réellement. Or, mon expérience met en lumière un écart clair: les principes existent, mais leur application demeure inégale.

Je vous laisse sur trois recommandations incontournables.

La première est de rendre obligatoire l'offre complète de toute formation de carrière dans les deux langues officielles, sans exception, avant son déploiement, et de suspendre toute formation non conforme.

La deuxième est de garantir à tous les membres un accès immédiat à des services de santé, particulièrement en santé mentale, dans la langue officielle de leur choix, y compris au moyen de mécanismes de transfert prioritaire lorsque ces services ne sont pas disponibles localement.

La troisième est de rendre l'accès aux promotions conditionnel à une application équitable des exigences linguistiques pour tous, et de publier annuellement des données comparatives sur les trajectoires de carrière des francophones et des anglophones.

Servir son pays ne devrait jamais signifier devoir se traduire, se taire ou se transformer pour être reconnu.

Je vous remercie.

• (1640)

Le président: Merci.

[Traduction]

Lieutenant-général Maisonneuve, vous avez la parole pour cinq minutes maximum.

[Français]

Lieutenant-général (à la retraite) Michel Maisonneuve (à titre personnel): Mesdames et messieurs, voici les ordres: notre mission aujourd'hui est de prendre d'assaut la Colline 1221 en contournant l'ennemi par la droite. Le 12^e Régiment blindé du Canada prendra la tête jusqu'à l'objectif.

[Traduction]

J'ai demandé aux interprètes de ne pas traduire l'ordre de mission précédent pour faire la démonstration que si quelqu'un ne comprend pas les ordres, il trouvera très difficile de s'attaquer à l'objectif sans mettre de vies en péril.

[Français]

Je vous remercie de votre invitation à témoigner devant vous.

J'appuie entièrement vos efforts d'étudier la situation des francophones dans les Forces canadiennes dans notre pays, qui compte deux langues officielles.

Je veux faire valoir rapidement trois points dans les cinq minutes qui me sont allouées.

[Traduction]

Tout d'abord, je vais vous parler un peu de mon expérience personnelle en matière de bilinguisme.

Ma famille a déménagé de Saint-Jérôme, au Québec, à Prince Albert, en Saskatchewan, à l'été 1967, quand j'avais 14 ans. Je suis passé de la 8^e année dans une école française à la 9^e année en anglais. Cela a été très difficile.

J'ai eu la chance de conserver mon français, et mes 35 années de service en uniforme m'ont donné l'occasion de servir dans des unités anglophones et francophones. J'ai commandé des troupes dans les deux langues. J'ai servi partout au Canada et à l'étranger dans le cadre de différentes missions et affectations. J'ai commandé des

conscrits français pendant deux ans durant une affectation en France.

Je crois avoir la réputation d'être un défenseur du bilinguisme, comme en atteste le prix Vimy que j'ai reçu en 2020.

Tout au long de ma carrière, je me suis fait un devoir de promouvoir et d'utiliser toujours les deux langues dans tous les scénarios lorsque je prends la parole publiquement. J'ai aussi essayé de faire comprendre à tous mes amis et collègues anglophones l'importance de dire quelques mots en français lorsqu'ils s'adressent à un groupe. J'en aurai plus à dire à ce sujet plus tard.

Comme vous pouvez l'imaginer, compte tenu de l'importance de comprendre les ordres opérationnels que j'ai donnés au début, je crois que le bilinguisme est un élément essentiel du leadership au sein des Forces armées canadiennes. Nos jeunes hommes et nos jeunes femmes qui acceptent de servir leur pays méritent d'être dirigés par des personnes capables de communiquer avec eux dans l'une ou l'autre des langues officielles.

[Français]

Mon cours d'officier de l'arme blindée, en 1974, était donné entièrement en anglais. À ce jour, les Forces canadiennes ont fait beaucoup de progrès, et la grande majorité des cours de métier sont disponibles dans les deux langues officielles. Cependant, il y a encore du chemin à faire.

Lorsque j'ai quitté le service militaire en 2007, les officiers supérieurs et les sous-officiers supérieurs étaient tenus d'atteindre un niveau fonctionnel de bilinguisme avant d'être promus, et je crois que c'est encore le cas. Néanmoins, certains remettent encore en question le besoin d'une telle exigence et pensent qu'elle donne un avantage à certains lors des décisions des conseils de promotion.

• (1645)

[Traduction]

Je préfère considérer que cette exigence est bien connue. Comme pour tout autre critère de promotion, si la personne n'a pas fait l'effort d'apprendre à maîtriser sa langue seconde, elle ne mérite pas d'être promue. C'est de la simple méritocratie, comme tout autre résultat le long de notre parcours professionnel.

Il est difficile d'apprendre une langue à l'âge adulte. Dans l'armée, diverses possibilités sont offertes aux militaires, mais nous avons évidemment besoin de plus pour apprendre une langue seconde pendant notre carrière. Beaucoup s'en plaignent, mais la politique est claire. Si ceux qui se plaignent consacraient autant de temps à faire de leur mieux pour apprendre leur deuxième langue, ils pourraient atteindre la norme.

Le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes découle d'une question de leadership. Il est certain que le bilinguisme procure un avantage opérationnel à nos militaires.

Enfin, permettez-moi d'aller au-delà de l'armée.

[Français]

Notre pays compte deux langues officielles. Cela fait partie de notre identité comme pays. Nous ne sommes pas un pays postnational sans culture de base. Nous devrions célébrer ce fait qu'est le bilinguisme officiel. Cet aspect de notre pays nous distingue de bien d'autres pays et nous donne un avantage compétitif.

[Traduction]

Bien que cela coûte cher, c'est l'une de nos compétences, et cela procure un avantage national à notre pays.

Les meilleurs défenseurs du bilinguisme sont les anglophones. Quand un francophone défend la langue française, c'est considéré comme un comportement normal. Un anglophone qui défend le français aura beaucoup plus de poids.

Le bilinguisme relève du respect. Comme beaucoup croient que nous devons reconnaître à qui appartiennent les terres, à chaque occasion, nous devons reconnaître le caractère bilingue de notre pays.

Comme je l'ai dit à maintes reprises, n'importe quel anglophone peut dire ceci:

[Français]

« Excusez-moi de ne pas pouvoir parler français. Je ferai mes remarques en anglais. »

Par exemple, j'ai été complètement abasourdi par la nomination d'une gouverneure générale qui était incapable de parler français. Je trouve incroyable que Mme Simon, qui a une longue carrière dans le service public, ait pu atteindre le niveau d'ambassadrice du Canada sans pouvoir parler nos deux langues officielles. J'ai trouvé la nomination irrespectueuse, mais j'étais prêt à lui laisser le temps d'apprendre. On sait maintenant qu'elle n'a pas pu le faire ou qu'elle ne l'a pas voulu.

[Traduction]

La situation du PDG d'Air Canada constitue un autre cas de figure intéressant. En effet, on peut vivre sans problème à Montréal sans parler français, mais pourquoi voudrait-on le faire? Le problème que je vois, concernant M. Rousseau, c'est qu'après son discours, il y a cinq ans, il s'était engagé à apprendre le français. Soit il a menti, soit il n'a pas déployé les efforts promis. À mon avis, il s'agit d'un manque d'éthique et de leadership, et pas seulement de compétences en français.

En conclusion, je réitère ma conviction que le bilinguisme est une question de respect et qu'il procure un avantage concurrentiel national à notre pays.

[Français]

Merci beaucoup.

Le président: Merci. C'est très bien.

[Traduction]

Lieutenant-général, vous avez bien fait valoir vos arguments devant le Comité. Bravo.

Monsieur Sauvé, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Français]

Eric Sauvé (à titre personnel): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, bonjour.

J'ai servi mon pays comme officier dans les Forces armées canadiennes de l'âge de 16 ans jusqu'à l'âge de 39 ans. À ma retraite, en 2014, je suis parti faire un tour du monde d'un an avec mes enfants. Nous avons visité 21 pays en un an. Dans chaque pays visité, je leur demandais d'apprendre deux mots dans la langue locale: « bonjour » et « merci ». Au Brésil, c'était « *bom dia* » et « *obrigado* ». Au Laos, c'était « *sabaidee* » et « *khop chai* ». Ils ne connaissaient

rien de plus en portugais et en laotien, mais, dire quelques mots dans la langue de son interlocuteur, c'est le minimum de respect.

J'ai travaillé pendant des mois, voire des années, pour des supérieurs anglophones qui ne m'ont jamais dit « bonjour » ou « merci, Eric ». J'ai vu un chef d'état-major de l'armée de terre présenter sa vision de l'avenir à des centaines d'officiers et de sous-officiers sans même prendre la peine de dire « bonjour » en introduction. Les ordres viennent d'en haut; l'exemple aussi. La culture organisationnelle est tributaire de ses plus hauts dirigeants.

Avant de témoigner ici, j'ai lancé un appel sur les réseaux sociaux. Je ne voulais pas faire entendre ma seule voix, mais celle de nombreux francophones qui servent ou qui ont servi leur pays. Je leur ai demandé non pas de me raconter leurs difficultés, mais de me proposer des solutions. Leurs témoignages m'ont confirmé ceci: pour la Défense nationale, en ce qui concerne la reconnaissance des droits linguistiques, c'est deux poids, deux mesures. On exige peu d'un anglophone relativement au fait français, mais on se complait dans l'idée qu'un francophone saura bien se débrouiller en anglais, comme si apprendre une deuxième langue était naturel pour l'un et trop exigeant pour l'autre.

Nous faisons face à un problème de culture, un problème notoirement difficile à régler, j'en conviens. Ça va prendre du temps, mais surtout de la volonté politique. Vous avez un levier bien réel: la loi. Les militaires sont, par nature, conservateurs et peu enclins au changement, mais ils obéissent aux ordres, et vos lois deviennent des ordres. Si vous demandez qu'un certain niveau de bilinguisme soit atteint pour accéder à des postes de commandement, ils l'atteindront. Si vous demandez que tous les cours de formation soient offerts dans les deux langues officielles, ça se fera. Si vous imposez des quotas, ils seront respectés, parce que vos lois sont des ordres, et les ordres sont exécutés.

Cependant, légiférer ne suffit pas. Il faut aussi donner les moyens de mettre ces lois en application: des directives claires, des budgets réservés, des échéanciers à respecter et, surtout, de la formation à grande échelle.

Permettez-moi un parallèle militaire: on ne remet pas une arme à un soldat en s'attendant à ce qu'il devienne spontanément un tireur compétent. Pour qu'il ait confiance en son efficacité, on l'entraîne régulièrement. C'est la seule façon de le rendre compétent et confiant. Je n'ai jamais connu un militaire qui aimait avoir l'air incompétent. S'ils doivent utiliser une arme, une technique ou une langue, les militaires veulent d'abord la maîtriser. Sinon, par peur de l'échec et du ridicule, ils s'abstiendront de s'en servir.

C'est exactement la même chose pour la langue seconde. Demander à un militaire de s'exprimer dans une langue qu'il pratique rarement aura peu d'effet s'il n'a pas les ressources pour l'apprendre et s'exercer régulièrement. On ne s'attendrait pas à ce qu'un soldat dont le cours de premiers soins remonte à trois ou quatre ans soit efficace en situation d'urgence. Il en va de même pour l'utilisation d'une langue seconde. Il faut exiger qu'elle soit enseignée dès la formation de base, puis il faut offrir de la formation continue tout au long de la carrière. De plus, il faut créer des occasions réelles de l'utiliser, par exemple dans les briefings, dans les cours, dans les évaluations et dans les mutations. L'entraînement vient avant le test, et non l'inverse.

Oui, ça va coûter cher, mais, si le Canada peut s'engager à consacrer 5 % de son PIB à sa défense, il peut certainement investir une partie de cet argent pour que ses militaires, francophones et anglophones, ainsi que leur famille, puissent servir leur pays avec compétence, confiance et dignité dans les deux langues officielles.

[Traduction]

Merci de m'avoir écouté.

• (1650)

[Français]

Le président: Merci, monsieur Sauvé.

[Traduction]

Nous allons maintenant commencer notre première série de questions.

Monsieur Paul-Hus, vous avez six minutes.

[Français]

Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

Cette année, ça va faire 39 ans depuis le moment où je me suis enrôlé dans les Forces armées canadiennes. Je pense qu'il faut faire une distinction en ce qui concerne l'environnement de travail. Quand un Québécois travaille au Québec, c'est sûr qu'il est dans son environnement. Normalement, dans le 5^e Groupe-brigade mécanisé du Canada, à Valcartier, ça se passe en français. Là où ça se complique, c'est quand on doit être muté à l'extérieur du Québec, quand on reçoit une promotion ou quand on n'est pas au Québec.

Bref, ce qu'il faut retenir aujourd'hui, c'est que, quand on est un militaire québécois et francophone et qu'on travaille à l'extérieur du Québec, c'est là que ça se complique.

Madame Chouinard, en 2020, vous avez mentionné que le vrai problème concernant le bilinguisme dans l'armée était le manque de formation linguistique. À mon époque, il y avait des cours à l'École de langues des Forces canadiennes. On partait là-bas pendant plusieurs mois.

Est-ce encore ce qui se fait aujourd'hui? Est-ce qu'il manque encore de formation? Où en est-on?

Stéphanie Chouinard: Ces cours existent encore, évidemment. Toutefois, il y a certains défis concernant le moment où ces cours sont offerts. En effet, ce n'est pas au début de la carrière d'un membre que ces cours sont offerts, mais plutôt quand ça devient nécessaire pour avoir une promotion. Là, on va l'envoyer suivre des cours. D'une part, ça retarde sa progression de carrière, ce qui, on le sait, crée un certain ressentiment. D'autre part, les cours sont axés sur le passage des tests, et pas nécessairement sur la vraie utilisation de la langue au jour le jour avec les subordonnés ou les autres membres de l'équipe. À mon avis, c'est là que le bât blesse.

Avoir la cote dans le dossier, c'est une chose, mais, avoir la capacité de vraiment ancrer le bilinguisme dans les activités quotidiennes, c'est ce qui va changer les choses.

Pierre Paul-Hus: Ce que vous nous dites est très important: le type de formation linguistique n'est pas adapté à une réalité de travail. Pour les élus, il y a des formations pour apprendre à parler la langue et avoir des conversations, tandis que les militaires ont des

formations d'apprentissage par cœur pour répondre à des questions, mais ils n'ont pas nécessairement la capacité de discuter.

• (1655)

Stéphanie Chouinard: Autrement dit, ça se résume à cocher une case.

Pierre Paul-Hus: Je pense que c'est un point très important à prendre en note.

Je me dépêche, car nous n'avons pas beaucoup de temps pour poser des questions.

Je vais m'adresser à vous, général Maisonneuve.

Je me souviens que, lorsqu'on fait des opérations, surtout à l'international, qu'on quitte le Canada et qu'on doit être déployé ailleurs, il y a des situations où des officiers québécois francophones, par exemple, doivent travailler en anglais. Est-ce que vous avez vécu des situations où le manque de capacité à parler anglais a été un problème pour la sécurité?

Lgén (à la retraite) Michel Maisonneuve: Oui. Quand j'ai eu mon entraînement, les cours étaient donnés seulement en anglais. On a perdu beaucoup d'excellents leaders parce qu'ils n'arrivaient pas à parler anglais. Pour moi, c'est absolument essentiel pour les besoins opérationnels. Quand on est en mission à l'extérieur du Canada, souvent, le français ou l'anglais vont aider à communiquer avec les gens du pays dans lequel on sert. C'est vraiment quelque chose de très important. J'appuie complètement tout ce qu'ont dit Mme Chouinard et Mme Le Scelleur.

Par ailleurs, il y a un manque de capacité. Le problème, c'est que, naturellement, il y a beaucoup plus d'anglophones qui doivent apprendre le français, donc on a besoin de beaucoup plus de cours de langue. Souvent, les francophones l'apprennent sur le tas, donc ils n'ont pas autant besoin de cours que les anglophones. Donc, il y a aussi un problème de capacité.

Pierre Paul-Hus: La formation linguistique est donc très importante, mais il faut aussi considérer les capacités dans les différentes branches de l'armée, soit l'armée de terre, la marine et l'aviation.

Pour ce qui est de l'armée de terre, au Québec, c'est beaucoup plus facile pour les Québécois francophones de servir dans le 5^e Groupe-brigade mécanisé du Canada, comme je le disais tantôt, à moins qu'ils soient déployés ailleurs pour d'autres tâches.

C'est cependant différent quand on parle, par exemple, de la marine. Je vous donne l'exemple de mon fils, qui est dans la Réserve navale. Il y est entré à 17 ans. Il devait aller à Esquimalt ou à Halifax, où tout était en anglais seulement. Il n'avait pas le choix. Il me disait que, s'il ne comprenait pas le moins bien l'anglais, il ne pouvait pas être là.

Est-ce encore normal, en 2026, que de jeunes réservistes comme mon fils — je ne sais pas ce qu'il en est pour la Force régulière — soient déployés quelque part sans avoir la possibilité de parler en français?

Eric Sauvé: J'aimerais soulever un point au sujet de votre première question.

On a parlé longtemps de l'armée du Québec, en ce sens que le Québec fonctionne en français. Cependant, il y a un changement majeur qui s'en vient: il va y avoir trois divisions, soit une qui s'occupe de la Force régulière, une qui s'occupe de la Réserve et une qui s'occupe du soutien. Les divisions vont rassembler des gens d'un océan à l'autre.

Comment est-ce que ça va fonctionner dans ces quartiers généraux où, autour de la table, il va y avoir des réservistes unilingues anglophones, des réservistes unilingues francophones et des réservistes bilingues? Ma crainte, c'est qu'on va facilement passer à l'anglais comme langue de travail de base. Je viens du Royal 22^e Régiment, qui en a beaucoup fait pour les droits des francophones. C'est le cas aussi pour le 12^e Régiment blindé du Canada, mentionné par le lieutenant-général Maisonneuve. J'ai peur qu'à un moment donné, on perde ça. Plus on va monter en grade — selon la réalité de l'armée, que je connais mieux — dans les divisions, plus il faudra absolument être bilingue, parce qu'on va vouloir travailler d'un bout à l'autre du Canada. Or, je ne suis pas certain que, dans l'Ouest canadien ou dans le centre du pays, on va demander aux gens de s'exprimer en français durant les rencontres. Il va encore rester une armée du Québec, mais elle sera dirigée par un commandement forcément bilingue ou anglophone.

Lgén (à la retraite) Michel Maisonneuve: Colonel Paul-Hus, permettez-moi d'ajouter qu'effectivement, la marine et l'aviation ont aussi différentes approches. Quand j'ai visité le NCSM *Ville de Québec*, et même le NCSM *Ottawa*, j'ai remarqué qu'il y avait beaucoup de personnel anglophone qui servait et que, souvent, la langue de travail était l'anglais. Si vous allez à Bagotville, je suis certain que vous allez voir que, là aussi, il y a beaucoup d'anglophones et que, souvent, la langue de travail est l'anglais.

Pierre Paul-Hus: Merci.

Juste pour terminer, je dirais que le point soulevé par le capitaine Sauvé est très important. Dans le processus de redéfinition du territoire canadien en trois divisions, on va fermer la 2^e Division du Canada, au Québec. Ça va avoir un impact majeur sur les francophones qui travaillent dans les Forces canadiennes.

Le président: Merci.

Monsieur Watchorn, vous avez la parole pour six minutes.

Tim Watchorn (Les Pays-d'en-Haut, Lib.): Merci, monsieur le président.

Général Maisonneuve, je suis très content d'entendre que vous pensez qu'un anglophone est le meilleur défenseur du français. Je vais le dire dans un mélange des deux langues, je pense que je suis le *poster child* d'un anglophone qui a appris le français. J'ai eu la chance d'être envoyé à l'école francophone par mes parents quand j'étais tout petit. Tous les jours, je les remercie de ce cadeau qu'ils m'ont donné. Je pense que la possibilité de s'exprimer dans les deux langues est un cadeau qu'on donne aux gens des Forces armées canadiennes. Donc, je commence par dire ça.

J'aimerais creuser un petit peu les expériences personnelles de ceux qui ont servi.

Je vais peut-être commencer par vous, major Sauvé. Est-ce que vous avez vécu de la discrimination en raison de votre langue, lors de votre service? Si oui, est-ce que ça a eu des répercussions sur votre parcours professionnel?

• (1700)

Eric Sauvé: Comme je l'ai déjà mentionné, j'ai commencé dans l'infanterie, dans le Royal 22^e Régiment, donc j'ai suivi mes formations en français et j'ai poursuivi mon parcours en français.

Ensuite, je suis allé travailler dans le renseignement, qui est un domaine unilingue anglophone. Comme on travaille au sein du Groupe des cinq, c'est-à-dire avec l'Angleterre, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, je comprends le besoin de tra-

vailer en anglais. Je n'ai jamais remis ça en question. En tant qu'officier du renseignement, je voulais que mon rapport puisse être lu par les alliés.

Personnellement, je ne peux donc pas dire que j'ai vécu de la discrimination.

Cela étant dit, comme je l'ai mentionné dans mon discours d'ouverture, avant de venir ici, j'ai demandé à des gens de me donner leurs témoignages. Il faudrait plus de deux heures pour entendre ces témoignages. Il est arrivé à des gens, surtout dans la marine et dans l'aviation, comme ça a été mentionné, mais aussi ailleurs, qu'on leur demande de travailler seulement en anglais, comme si c'était normal. Or, je n'ai pas eu connaissance de l'inverse, c'est-à-dire une situation où on aurait demandé à un anglophone de travailler en français et de se débrouiller.

Une personne m'a écrit un long courriel pour me dire que, tous les soirs, en plus de sa formation, elle devait comprendre ce qu'elle avait appris en anglais durant la journée.

Quand j'ai commencé à travailler en anglais, comme à peu près tout le monde ici, j'avais un mal de tête après avoir passé une journée de travail en anglais. Ça a été la même chose pour l'espagnol quand je l'ai appris.

À un moment donné, c'est facile de mettre l'interrupteur en mode arrêt et de dire qu'on en a assez. On peut imaginer ce que ça peut être pour quelqu'un qui suit un cours, qui doit apprendre, qui va être évalué sur sa formation et qui, en plus, a de la difficulté à comprendre la langue et doit passer plus de temps là-dessus le soir et les fins de semaine.

On a beaucoup parlé de formation, et c'est très important. Cependant, comme je l'ai mentionné, le test, c'est après la formation, et non avant.

Tim Watchorn: Effectivement.

Capitaine Le Scelleur, je vous pose la même question.

Capt (à la retraite) Hélène Le Scelleur: Je dirais que je n'ai pas nécessairement vécu de discrimination personnellement, mais j'en ai plutôt vécu par un effet de groupe. Je me rappelle très bien que, lorsque nous étions dans un peloton francophone qui travaillait avec un peloton anglophone, nous nous faisons traiter de *French frogs* et de toutes sortes de choses. Nous voyions très bien que nous n'étions pas nécessairement très bien acceptés dans le groupe. Combien de fois nous sommes-nous fait dire que nous ne suivions pas les ordres comme les autres, que notre façon de penser sortait toujours des sentiers battus et que nous ne suivions pas les directives? Il y avait toujours cette espèce de comparaison entre les francophones et les anglophones. Donc, je dirais que c'est plutôt ça, le type de discrimination que j'ai vu.

En dehors de ça, j'en ai vu plutôt dans le domaine médical, où j'ai vu les carrières de mes collègues anglophones, qui n'avaient pas nécessairement le profil linguistique adéquat, progresser beaucoup plus vite, alors que, pour notre part, nous devions attendre un peu plus longtemps avant d'accéder à des promotions. C'était comme une acceptation, un non-choix, si nous voulions progresser et avancer. Par exemple, si j'avais choisi d'attendre pour mon cours de carrière, j'aurais peut-être attendu plus de deux ans, parce qu'il n'y avait aucun programme disponible en français.

À un moment donné, on n'a pas le choix: on doit se complaire là-dessus et on doit avancer. On doit se dire qu'on n'a pas d'autre choix que de vivre avec ça, même si ça ne devrait pas être comme ça.

Tim Watchorn: Général Maisonneuve, mon ami de Saint-Jérôme, qu'est-ce que vous avez vécu comme expérience?

Lgén (à la retraite) Michel Maisonneuve: C'est un peu comme l'expérience de Mme Le Scelleur. Comme je le disais, quand j'ai commencé mon entraînement, j'ai vu des groupes de gens qui ne parlaient pas français et qui étaient censés écouter l'appareil radio, répondre aux ordres et donner des ordres à l'appareil radio dans leur langue seconde alors qu'ils n'avaient pas été entraînés pour ça et n'avaient pas les connaissances nécessaires. Ça a toujours été quelque chose de très difficile.

J'ai parlé de l'idée d'une reconnaissance, de l'importance d'avoir ces cours disponibles dans les deux langues. Je vais vous expliquer ce qui arrivait souvent. Disons que les gens arrivaient et qu'il y avait, par exemple, une vingtaine de jeunes élèves-officiers anglophones et trois francophones. On se demandait si on allait diviser le cours en deux. Comme on ne pouvait pas le faire, on avait recours à un assistant francophone: tous les cours étaient donnés en anglais, et un francophone bilingue aidait un peu le francophone unilingue qui était à côté de lui.

Comme vous le disiez, ça va coûter cher, mais c'est quelque chose qu'on peut faire si on le veut, et on y a droit. Selon moi, c'est un avantage compétitif pour notre pays et pour les Forces armées canadiennes. Cela ne fait aucun doute pour moi. Il faut qu'on mette le temps et les efforts nécessaires pour le faire.

D'ailleurs, je vous félicite d'avoir appris le français, monsieur Watchorn. C'est fantastique.

• (1705)

Tim Watchorn: Merci.

Monsieur le président, est-ce qu'il me reste du temps?

[Traduction]

Le président: Vous pouvez poser une question.

[Français]

Tim Watchorn: Je vais être rapide.

J'aimerais savoir auprès de ceux qui ont servi plus récemment s'ils ont vu des améliorations au fil du temps.

Major Sauvé, vous pouvez répondre en premier.

Eric Sauvé: C'est certain qu'il y a eu des améliorations.

Je suis entré au Collège militaire royal de Saint-Jean en 1992, et j'ai vu des gens qui apprenaient le français. Je m'excuse d'utiliser cette expression, mais il y avait un « Newfie » dans ma chambre, et il a appris le français. Aujourd'hui, il est volubile en français. Cependant, quand le collège militaire de Saint-Jean a été fermé, en 1995, nous avons été transférés à Kingston. J'avais un oncle qui était professeur de français et qui y avait été transféré, et il disait que c'était de valeur, parce que les anglophones ne sortaient pas bilingues de Kingston.

Donc, il y a eu des améliorations, mais parfois des reculs. C'est certain que tout s'est amélioré sur le plan du respect de la personne et du respect de l'autre. J'ai donné des cours de diversité, d'inclusion, etc. Je ne veux pas faire un débat sur l'équité, la diversité et

l'inclusion ici, mais, ce que je veux dire, c'est qu'il y a eu une ouverture aux différentes personnes qui sont là. Elles ne sont plus traitées comme un seul bloc.

Tim Watchorn: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Sauvé et monsieur Watchorn.

Monsieur Savard-Tremblay, vous avez la parole pour six minutes.

Simon-Pierre Savard-Tremblay (Saint-Hyacinthe—Bagot—Acton, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie l'ensemble des témoins d'aujourd'hui de leurs présentations.

Madame Le Scelleur, tout d'abord, je veux vous dire que j'étais à la Chambre lundi quand ma collègue Mme Gaudreau vous a rendu hommage. Je tiens à joindre ma voix à la sienne pour dire tout le bien que je pense de vos états de service.

Vous avez parlé de parcours parfois difficiles et ponctués de certains heurts dans la vie d'un francophone ou, en fin de compte, de tout soldat, militaire ou membre des Forces.

Parlons toutefois plus précisément des cas de traumatisme. D'après votre expérience, est-ce que les mécanismes de soutien, notamment sur le plan de la santé mentale, qui sont offerts aux membres actifs et aux vétérans — j'imagine que ce sont deux situations différentes — sont disponibles et accessibles dans les deux langues? Je précise que l'accessibilité n'est pas la même chose que la disponibilité.

Capt (à la retraite) Hélène Le Scelleur: Je vous remercie de la question et, surtout, de la remarque que vous avez faite.

Lorsqu'il est question de traumatismes, on sait très bien que, dans les Forces armées canadiennes, on n'a pas directement accès à des psychologues. Ce n'est pas un métier qu'on a dans les rangs. Donc, on va souvent demander d'aller à l'extérieur pour avoir des psychiatres et des travailleurs sociaux.

Pour ce qui est de mon expérience personnelle, j'ai eu les services d'une psychologue francophone. En revanche, le psychiatre et la travailleuse sociale qui s'assuraient de faire le suivi de mon dossier étaient des anglophones. Je me rappelle avoir eu à raconter mon histoire au psychiatre encore et encore, et ne pas arriver à trouver les mots pour vraiment exprimer l'expérience que je vivais. Il disait qu'il me comprenait, mais jusqu'à quel point se fait-on comprendre? De plus, j'étais à Ottawa, donc dans une région où on a quand même beaucoup de services. Les francophones envoyés dans des affectations isolées en région n'ont accès à aucune ressource francophone; on leur offre des services virtuels. Or, quand on ne va pas bien, ce n'est pas d'un contact virtuel qu'on a besoin, mais bien d'un contact personnel et humain. Donc, selon moi, on a encore beaucoup de chemin à faire, surtout en ce qui concerne la santé mentale.

J'aimerais aussi revenir sur un autre principe. Tout à l'heure, M. Paul-Hus a posé une question pour savoir si les militaires peuvent être en danger à cause des langues. Lorsqu'on a été déployé en Afghanistan, on a dû changer la façon de fonctionner pour l'évacuation des blessés du terrain vers l'hôpital militaire en appliquant un processus que les Américains ont donné et qui s'appelle le 9-Line Medevac Request. Or, toute cette procédure devait se faire complètement en anglais. Cependant, quand on est sur le terrain, dans une bataille, on ne sait pas nécessairement qui va être touché. Ça peut être un soldat ou un caporal n'ayant pas nécessairement la capacité de parler anglais qui doit envoyer ce message sur les ondes. Est-ce que ce message va être bien transféré? Est-ce qu'on va avoir la capacité de le faire? Donc, oui, si on n'a pas cette capacité, on peut mettre des gens à risque.

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Je pense que ça nous ramène un peu à la blague de M. Maisonneuve au début de son témoignage, qui était quand même percutante. Je pense que c'était un peu ça, l'idée: quand on ne comprend pas les ordres, tout le monde peut être en danger.

Je veux être certain de bien comprendre votre point. Vous dites qu'il n'y a pas de psychologues et qu'il faut aller vers des ressources externes, donc j'imagine que vous magasinez et que vous cherchez sur Google s'il y a un psychologue membre de l'Ordre des psychologues du Québec à proximité. J'ose espérer que les Forces armées canadiennes offrent de bonnes assurances pour rembourser ces services. Vous dites que vous aviez accès à un psychiatre, mais que le psychiatre ne parlait pas français. Donc, la ressource fournie directement au sein des Forces n'était pas en mesure d'offrir le service en français. Est-ce bien ça?

• (1710)

Capt (à la retraite) Hélène Le Scelleur: Exactement.

J'ai demandé s'il était possible d'avoir les services en français. On m'a dit que la liste d'attente était très longue et qu'il n'y avait pas nécessairement de psychiatres qui parlaient français, puis on m'a demandé ce que je voulais faire. Que doit faire une personne dans un tel cas? Est-ce qu'elle met sa santé de côté, attend et met encore plus sa santé à risque, ou est-ce qu'elle essaie de faire du mieux qu'elle peut en utilisant la ressource anglophone qui lui est présentée?

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Il n'y avait donc pas d'autre option. Évidemment, contrairement aux psychologues, les psychiatres ont rarement une pratique privée, c'est-à-dire un bureau où on peut aller demander une consultation, par exemple.

Est-ce qu'on vous a offert quand même quelque chose, par l'entremise de partenariats avec des hôpitaux ou des cliniques, qu'importe? Y avait-il une autre façon de faire?

Capt (à la retraite) Hélène Le Scelleur: Non, absolument pas.

Il n'y avait pas non plus d'accès à un interprète, par exemple, comme on le voit parfois en milieu hospitalier, c'est-à-dire une ressource qui permettrait d'assister les personnes en français ou en anglais, comme il a été mentionné tout à l'heure. Rien n'a été proposé en ce sens. C'est vraiment en faisant preuve de débrouillardise et en essayant de me faire comprendre que j'en suis arrivée à quelque chose. Plus tard, j'ai eu le soutien de ma psychologue, qui, elle, pouvait ensuite envoyer des demandes plus précises à mon psychiatre, qui était anglophone.

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Je vais poser la question aussi aux autres témoins qui ont servi dans les Forces.

Est-ce que ça fait écho à des choses que vous avez déjà entendues ou vécues vous-mêmes?

Eric Sauvé: Il n'y a pas assez de services de santé mentale dans les Forces armées canadiennes, point final. Moi-même, après ma sortie des Forces, je me suis ouvert au sujet des problèmes de santé mentale, dont l'anxiété et la dépression, des problèmes que je cachais royalement.

À la suite de mon ouverture, je vous dirais que ça a ouvert grand les barrières. Je considère qu'environ 40 % des gens dans les Forces canadiennes sont aux prises avec un problème de santé mentale. J'ai travaillé au sein des Forces spéciales; pour ce groupe, ça peut monter facilement à 90 %. Ça ne paraît pas, c'est un mal caché, c'est tabou. Les gens sont professionnels, alors ils continuent de fonctionner. Ils fonctionnent comme ils peuvent et ils cherchent les services qu'ils peuvent avoir.

Personnellement, j'ai eu cinq psychologues et deux psychiatres, qui n'avaient pas nécessairement la formation spécialisée leur permettant de répondre précisément à mes besoins, étant donné ce que j'avais vécu. J'ai trouvé ça extrêmement difficile.

Je peux le dire: ce qui m'a aidé, c'est de m'ouvrir, de mentionner mon état, que ce soit sur les réseaux sociaux ou au commandement. J'ai dit qu'il fallait qu'on en parle et que ce ne soit plus tabou. Ça m'a fait un bien immense et, selon ce que je comprends, ça a fait un bien immense aux gens qui ont entendu le témoignage aussi.

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Avant de passer à M. Maisonneuve, je dirais donc que vous avez vécu ça, la longue liste d'attente et tout ça, comme ce que nous a raconté Mme Le Scelleur, n'est-ce pas?

Eric Sauvé: Quand ça m'est arrivé, j'étais déjà sorti des Forces depuis longtemps, mais je peux relier mes problèmes de santé mentale aux Forces canadiennes. Je suis allé consulter moi-même, en recourant à mes propres assurances, dans le domaine civil. Je sais toutefois, pour m'être informé par la suite, qu'il n'y a pas assez de ressources.

Un soldat, on le forme. S'il est brisé physiquement, on le répare. S'il est brisé mentalement, il faut l'aider aussi.

Une des grosses améliorations, c'est qu'on laisse maintenant entrer dans l'armée les gens qui font de l'anxiété. Je sais ce que c'est, car j'ai vécu de l'anxiété pendant deux ans. Ce n'est pas un problème à vie. C'est comme un bras cassé: ça se répare. Avant, on ne laissait pas ces gens entrer dans l'armée. Il y a encore des gens qui remettent ça en question. Pour ma part, j'étais très efficace dans ce que je faisais, et je suis encore très efficace. Pendant un certain temps, je n'étais plus efficace et j'avais besoin d'aide, mais je me suis remis sur pied.

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Monsieur Maisonneuve, avez-vous des commentaires à ajouter?

Le président: Merci, monsieur Savard-Tremblay. Votre temps de parole est écoulé.

Merci, monsieur Sauvé.

Monsieur Anderson, vous avez la parole.

[Traduction]

Scott Anderson (Vernon—Lake Country—Monashee, PCC): Merci beaucoup à tous les témoins qui sont ici aujourd'hui.

Général Maisonneuve, je vais me faire un peu l'avocat du diable. Madame Chouinard a dit que le français devrait commencer à être enseigné dès l'instruction militaire de base, à tout le moins pour les officiers, je présume. Cette période d'instruction instaure vraiment tout un changement de culture. On prend de jeunes adultes qui ont passé deux ou trois décennies dans le monde civil et on les transforme en soldats.

Je me demande si, à votre avis, l'instruction militaire de base est vraiment le meilleur contexte pour commencer une formation linguistique, si c'est vraiment l'idéal d'ajouter cette tâche au choc culturel qu'ils subissent.

Lgén (à la retraite) Michel Maisonneuve: Je ne pense pas, et je ne pense pas que ce soit ce que Mme Chouinard... Nous devrions lui demander ce qu'elle voulait vraiment dire.

Je pense que ce qu'il faut, surtout, c'est d'offrir des possibilités de formation aux gens au fur et à mesure qu'ils gravissent les échelons. En ce qui concerne les non-officiers comme les soldats, il ne fait aucun doute qu'au cours de leur carrière, ils vont faire partie d'unités anglophones s'ils sont anglophones, tout comme les francophones vont faire partie d'unités francophones, comme cela a été le cas du major Sauvé. Cependant, quand ils montent en grade, quand ils deviennent sergents et adjudants, ils peuvent devenir instructeurs dans l'une des écoles ou travailler en dehors de leur propre régiment, à Ottawa, par exemple. C'est pourquoi ils doivent avoir suivi une formation linguistique plus tôt dans leur carrière. Comme je l'ai déjà dit, j'ai appris l'anglais à 14 ans. Je me débrouille encore en anglais parce que j'y suis bien obligé. En fait, plus on peut l'apprendre tôt, mieux c'est, donc c'est une excellente chose.

Comme le major Sauvé le disait, quand quelqu'un entre au collège militaire, encore aujourd'hui, ce qu'on essaie de faire — et c'est ce qu'on essayait de faire les 10 ans que j'ai passés à Saint-Jean —, c'est de mettre un cadet francophone avec un cadet anglophone en colocation. C'est fantastique. J'ose dire que tous les cadets de Saint-Jean sont habituellement très près d'être fonctionnels, s'ils ne sont pas fonctionnels, quand ils quittent Saint-Jean, les anglophones autant que les francophones. Habituellement, ce n'est pas un problème pour les francophones.

Je sais pertinemment qu'à Kingston, si une personne veut obtenir son diplôme et faire partie de la parade avec ses pairs au bout de quatre ans — ou cinq ans si elle a commencé à Saint-Jean —, elle doit avoir réussi dans les quatre volets, dont le bilinguisme. En cas d'échec, la personne doit rester là jusqu'à ce qu'elle réussisse l'examen, et c'est ainsi que les choses devraient se passer.

● (1715)

Scott Anderson: Très bien. L'exigence était la même pour les études supérieures à l'Université du Manitoba. Il fallait être bilingue, du moins en principe.

Selon vous, à quel moment dans l'échelle des grades pour devenir officier, premièrement, ou quand on est militaire du rang, deuxièmement, devrait-on commencer à apprendre le français?

Lgén (à la retraite) Michel Maisonneuve: Vous devez comprendre que je ne suis plus en service depuis plusieurs années, mais essentiellement, je crois que l'exigence est d'être fonctionnel au grade de lieutenant-colonel ou de l'équivalent pour les officiers de la marine. Je ne sais pas ce qu'il en est pour les sous-officiers, mais je sais qu'il va y avoir une exigence à un moment donné. Quand un militaire veut accéder à un poste d'adjudant-chef, aux échelons su-

périeurs, si l'on veut, il doit atteindre le degré de compétence fonctionnel.

Ce qui est très intéressant, c'est que si vous regardez les ordres généraux des Forces canadiennes concernant les officiers promus — aux grades d'officiers généraux et de colonels, par exemple —, vous verrez très souvent qu'ils sont promus à titre intérimaire. Je ne me souviens plus comment on appelle cela maintenant, mais il ne s'agit pas d'une promotion permanente.

Très souvent, la raison pour laquelle ils n'obtiennent pas tout de suite de poste permanent, c'est qu'ils n'ont pas atteint le niveau fonctionnel de bilinguisme. Il n'est pourtant pas si difficile d'atteindre le niveau fonctionnel. Il suffit de travailler assez fort pour y arriver. Le niveau suivant est celui de la maîtrise intégrale, ce qui est plus difficile, mais je crois que tout officier général au sein des Forces armées canadiennes devrait avoir une maîtrise intégrale des deux langues.

Scott Anderson: Ma question vise en fait à savoir à quel moment cela devrait s'intégrer à la formation. Est-ce au début de la qualification, après l'instruction militaire de base? À quel moment suggérez-vous de commencer à forcer les gens à apprendre des langues?

Lgén (à la retraite) Michel Maisonneuve: Eh bien, pour les officiers, ce serait immédiatement. Pour les sous-officiers, les soldats ou les caporaux, par exemple, je crois qu'il n'y a pas vraiment d'urgence à moins d'avoir un besoin... Si un francophone s'apprête à se joindre à une unité anglophone, il est évident qu'il devrait recevoir une formation avant d'arriver là.

Habituellement, ce qui se passe aux échelons inférieurs, pour un soldat ou un caporal, c'est qu'il va être intégré à une unité de sa propre langue, s'il le souhaite. À mon avis, l'exigence ne s'applique qu'au grade de caporal-chef ou de sergent, lorsque la personne en arrive à un point où elle va enseigner, par exemple, à l'école des recrues ou à l'une des écoles de métiers.

Scott Anderson: Merci beaucoup.

Madame Chouinard, je devrais vous demander si c'est bien ce que vous vouliez dire.

Stéphanie Chouinard: Oui, je suis d'accord avec M. Maisonneuve. Je ne pense pas que le bon moment soit nécessairement pendant la qualification militaire de base, quand les soldats arrivent, mais s'ils ont l'ambition de quitter leur unité pour aller ailleurs, ils doivent savoir qu'ils auront besoin de ce degré de maîtrise de leur deuxième langue officielle, et la formation devrait leur être fournie beaucoup plus tôt qu'à l'heure actuelle.

Scott Anderson: D'accord.

Major Sauvé, êtes-vous d'accord avec cette évaluation du moment où les sous-officiers et les officiers devraient commencer la formation?

[Français]

Eric Sauvé: Oui, certainement.

Quand on entre au collège, il y a quatre piliers: le pilier scolaire, le pilier militaire, le pilier de la forme physique et le pilier du bilinguisme. Cependant, on va laisser quatre ou cinq ans à une personne pour devenir bilingue. De même, si une personne échoue aux tests physiques, on va lui donner des ressources supplémentaires pour renforcer son entraînement personnel. On aide ces personnes.

Pour ce qui est des sous-officiers débutants, effectivement, aller à Saint-Jean, c'est un choc. Ils en ont beaucoup à apprendre. On les familiarise cependant avec certaines choses qu'on fait. Ce n'est pas un test ni une vérification de l'objectif de rendement; ils n'auront pas besoin de dire « bonjour » et « merci » dans la deuxième langue officielle. Cependant, on leur dit qu'ils vont rencontrer des troupes francophones et des troupes anglophones. Ils auront peut-être quelques séances de familiarisation par semaine où des gens vont leur parler un peu en français ou en anglais sans qu'ils passent un test. Ça va faire partie des chocs qu'ils vont vivre, comme quand ils vont entrer dans la chambre à gaz pour la première fois.

• (1720)

[Traduction]

Scott Anderson: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Anderson. C'est terminé.

[Français]

Madame Lapointe, vous avez la parole pour cinq minutes.

Viviane Lapointe (Sudbury, Lib.): Merci, monsieur le président.

Professeure Chouinard, compte tenu du contexte opérationnel particulier des forces armées, quels sont, selon vous, les éléments stratégiques les plus importants pour garantir le respect des obligations en matière de langues officielles dans le cadre des activités militaires quotidiennes, y compris la formation et les opérations?

Stéphanie Chouinard: Étant la seule parmi les quatre témoins à ne pas avoir servi dans les Forces, je vais me garder une petite gêne et je ne répondrai pas à la partie de la question qui porte sur l'aspect opérationnel, car je ne crois pas avoir les capacités pour le faire.

Pour ce qui est de la formation, je pense que celle qui est déjà offerte aux officiers dans les deux collèges militaires est ce qui est nécessaire.

Je devrais dire aussi, en tant que professeure, qu'il y a très peu de recherche qui est effectuée dans ce domaine, ce qui fait qu'il est extrêmement difficile pour un chercheur de trouver des données probantes.

Une des questions auxquelles j'aimerais avoir des réponses, par exemple, concerne les gens qui sont en train d'obtenir leur commission d'officier, mais qui fréquentent une université civile tout en faisant leur entraînement militaire sur une base pendant la fin de semaine. Ce ne sont effectivement pas tous les officiers qui sont passés par le collège militaire de Saint-Jean ou de Kingston. Ces gens ont-ils plus de facilité ou moins de facilité à apprendre l'autre langue officielle, étant donné qu'ils n'ont pas tous eu le même soutien? C'est le genre de questions auxquelles on n'a pas de réponse. Il y a vraiment un manque de connaissances de base à cet égard, ce qui fait que je ne peux pas répondre de façon très précise à votre question.

Viviane Lapointe: Y a-t-il d'autres témoins qui veulent nous faire part de leur avis sur la question?

Capt (à la retraite) Hélène Le Scelleur: J'aimerais peut-être faire du pouce sur cette idée.

Concernant la formation, je peux dire que, pour ma part, j'ai beaucoup travaillé dans des contextes où c'étaient des métiers de soutien. Beaucoup de ces métiers requièrent une spécialisation. Les gens qui font ces métiers doivent fonctionner à des niveaux différents, non seulement au sein d'une unité, mais aussi parfois au sein

d'une brigade ou d'une division. Souvent, ces gens doivent être bilingues dès le départ.

Lorsqu'on parle de métiers qui ne sont pas des métiers de combat où les francophones vont directement dans une unité francophone et les anglophones vont directement dans une unité anglophone, il peut s'agir, par exemple, de gens qui occupent un poste administratif, de mécaniciens, d'opérateurs radio ou de gens qui travaillent dans le domaine médical. Tous ceux qui ont un métier de soutien évoluent toujours dans un contexte pratiquement bilingue.

Il serait donc faux de dire que les membres du rang et les sous-officiers ne devraient pas avoir accès à une formation dans la langue seconde dès le départ. Je crois qu'il faut penser la formation linguistique en fonction des professions et des environnements dans lesquels les gens vont travailler. C'est sur quoi on devrait s'appuyer pour déterminer quel genre de formation en langue seconde on devrait offrir pour soutenir le niveau opérationnel.

Viviane Lapointe: Merci.

Professeure Chouinard, lorsqu'on évalue les progrès réalisés en matière de langues officielles au sein d'une institution comme les Forces armées canadiennes, quels sont les indicateurs qu'on doit examiner pour déterminer si les changements ont eu un impact réel sur les membres?

Stéphanie Chouinard: Parlez-vous de l'impact sur le plan individuel?

Viviane Lapointe: Oui, je parle de ça, mais aussi du système.

Stéphanie Chouinard: Quant à l'impact sur le plan individuel, je n'ai pas les compétences requises pour répondre à votre question. Je ne suis pas linguiste; je suis professeure de sciences politiques.

Sur le plan systémique, ce qu'on doit regarder, évidemment, c'est le pourcentage des membres qui répondent aux critères dans leur dossier. On doit vérifier s'ils ont leur cote BBB ou CBC, par exemple. Il y a de telles données dans les dossiers du personnel.

Par ailleurs, lorsqu'on fait des enquêtes auprès des membres des Forces, on leur demande, par exemple, s'ils sont à l'aise de s'exprimer dans la langue officielle de leur choix lors des échanges quotidiens avec leurs supérieurs — c'est un élément extrêmement important — ou lorsqu'ils ont besoin de certains services. Dans ce cas, Mme Le Scelleur a démontré clairement qu'il s'agissait d'un défi particulier.

Il faut aussi penser à l'impact de toutes ces questions sur la santé mentale. L'un des aspects auxquels on ne pense pas nécessairement, mais qui fait aussi partie de la donne quand on parle de l'autre langue officielle, ce sont les familles qui suivent le membre des Forces et qui se retrouvent parfois en situation minoritaire. En effet, l'époux ou l'épouse ne parle pas nécessairement l'autre langue officielle. Ça a un impact sur la vie familiale, mais on n'en parle pas nécessairement.

Il y a une myriade d'éléments différents qu'on peut vérifier pour savoir s'il y a vraiment une amélioration, et ça passe par le fait de poser la question aux membres eux-mêmes.

• (1725)

Viviane Lapointe: Monsieur Sauvé, selon vous, quels sont les facteurs qui contribuent le plus à garantir une application uniforme des mesures de soutien aux membres francophones dans toutes les unités? Où voyez-vous les principales lacunes dans la pratique?

Eric Sauvé: Comme je l'ai mentionné d'entrée de jeu, la formation est importante.

Si vous me donnez un outil comme Excel et que vous vous attendez à ce que je me serve des 300 fonctions disponibles sans me donner aucune formation, je vais plutôt m'en servir comme outil de base ou l'éviter le plus possible.

C'est la même chose pour une arme ou une langue officielle. Il faut donner aux gens non seulement la capacité de la maîtriser, mais aussi la confiance nécessaire pour l'utiliser. La confiance est importante.

Si on demande juste que les choses changent, si on demande des quotas sans offrir de formation, ça ne fonctionnera pas.

Je voudrais mentionner un autre élément que Mme Le Scelleur a déjà précisé: c'est difficile de se plaindre dans les Forces canadiennes. C'est difficile de remettre les choses en question. J'utilisais une phrase que je trouvais très comique: « Chercher à comprendre, c'est chercher à désobéir. » Quand vous avez une attitude comme ça, imaginez ce que ça peut être si vous demandez des choses. Quand on suit une formation, n'importe laquelle, mais surtout une formation de base, la dernière chose qu'on veut, c'est sortir du lot. Il faut rester anonyme. Il ne faut pas sortir la tête. Il ne faut pas faire connaître son nom. Par conséquent, les gens n'auront pas tendance à se plaindre.

Cependant, si on veut vraiment comprendre ce qu'il en est et savoir s'il y a un effet, ça prend ce que j'appelle des évaluations à 360 degrés. Autrement dit, il ne faut pas juste demander aux hauts échelons ce qu'il en est, mais il faut aussi aller voir au niveau hiérarchique le plus bas.

Le climat organisationnel, c'est aussi une responsabilité du commandement. Il faut pouvoir dire au commandant que, même s'il considère peut-être que son unité est bilingue, les résultats sur le terrain ne disent pas la même chose.

C'est beau d'avoir des cases à cocher ou des formulaires à remplir, mais, si on avait des entrevues personnelles dans lesquelles on demandait aux membres s'ils se sentent à l'aise de parler dans leur langue seconde, la réponse serait probablement non. Or, si jamais on leur demandait de remplir un formulaire sur papier, la réponse serait peut-être oui, justement parce qu'autrement on pourrait percevoir que le membre cherche à remettre en question le système. Ce n'est pas facile de remettre en question le système dans les Forces.

[Traduction]

Le président: Nous passons maintenant à M. Savard-Tremblay.

[Français]

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Merci, monsieur le président.

J'ai une question qui, encore une fois, s'adresse à ceux et celles qui auraient servi dans les Forces.

Je ne me souviens plus du terme que vous avez utilisé tout à l'heure pour en parler, monsieur Sauvé. Je ne me souviens pas si c'était le mot « hiérarchie », mais il y a une culture très hiérarchique au sein des Forces.

Est-ce que ça dissuade les membres de déposer des plaintes? Est-ce que ça effraie les gens dont les droits seraient lésés? Dans le cas qui nous occupe, bien sûr, on parle plus précisément de droits linguistiques.

Eric Sauvé: C'est certain que la hiérarchie est extrêmement importante dans les Forces armées canadiennes. Ça prend un commandant qui prend des décisions, donc une seule personne qui donne les ordres. Cependant, l'envers de la médaille, c'est que la hiérarchie est très pesante. Les gens qui sont en bas de la hiérarchie ne sont pas nécessairement les plus écoutés, justement parce qu'ils sont en bas de la hiérarchie.

Vous parlez de gens qui se sentiraient lésés. Justement, la formation, c'est extrêmement important. Les gens veulent réussir leur cours et revenir à leur unité. Il n'y a rien de pire que d'aller suivre un cours, même si ce n'est pas un cours important, et de revenir à l'unité après avoir échoué à ce cours. On va tout faire pour réussir. Ça veut dire qu'en soirée, il faut revoir les termes en anglais qu'on n'a pas compris. C'est ce que ça veut dire. La dernière chose qu'on fait, en général, c'est de commencer à remettre en question le système, parce que, par la suite, on va être celui qui se fera remarquer dans le cours et qui aura le plus de difficulté avec le personnel.

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Je ne sais pas si vos collègues souhaitent intervenir.

Lgén (à la retraite) Michel Maisonneuve: Est-ce que je peux ajouter quelque chose?

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Oui, allez-y.

Lgén (à la retraite) Michel Maisonneuve: Vous avez raison. Effectivement, les Forces armées canadiennes sont une organisation hiérarchique, pour de bonnes raisons.

C'est aussi une question de leadership. La hiérarchie, ça ne veut pas dire de ne pas écouter. En fait, dans toute hiérarchie, les bons leaders sont ceux qui écoutent, et je ne parle pas seulement d'écouter leurs subordonnés directs. Souvent, ils vont aussi aller sur le terrain ou dans le champ pour voir leurs troupes, parler aux membres un à un, leur demander si ça va, s'il y a quelque chose qui se passe, si tout va bien. C'est une question de leadership.

Il y a une autre chose que j'allais ajouter aux commentaires que certains de mes collègues ont faits, notamment à propos des indicateurs. Je pense qu'il y a aussi la question de la disponibilité des cours, qui a été mentionnée par Mme Le Scelleur et par la professeure Chouinard, et des occasions de pratiquer la langue seconde.

Je parle souvent des Forces canadiennes comme d'une expérimentation sociale, et le gouvernement les utilise souvent à ce titre. Alors, je vous dirais que, si on avait plus d'échanges, on permettrait à beaucoup plus d'anglophones d'aller servir au sein du Québec et à des Québécois d'aller servir à l'extérieur. Je pense que ça se fait dans certaines unités. Je sais que, du côté du corps blindé, on essaie beaucoup de le faire. On a eu beaucoup d'anglophones à Valcartier et dans le régiment qui ont très bien fait. Ils sont venus pendant quelques années et, au moment de repartir, ils étaient bilingues. Je pense que c'est quelque chose qu'on devrait faire davantage.

Par contre, c'est souvent difficile de persuader les gens, car ceux-ci doivent se déplacer dans un autre endroit avec leur famille. C'est difficile de le faire même lorsqu'il s'agit d'un endroit où on parle la même langue. Quand on demande à la famille d'aller vivre dans un endroit où on parle l'autre langue, c'est très difficile.

• (1730)

Capt (à la retraite) Hélène Le Scelleur: J'ajouterais quelque chose, si c'est possible.

Pour ma part, quand j'ai reçu ma formation de carrière dans ma langue seconde, je me suis dit que je ne pouvais pas laisser les choses aller comme ça. Je me suis adressée à l'ombudsman de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes pour déposer une plainte afin que les choses changent. Le travail s'est fait. À l'époque, l'Université Ryerson, qui avait le contrat d'offrir la formation, s'est vu donner une période d'essai pour fournir un programme bilingue, ce qu'elle n'a pas réussi à faire. Le contrat lui a été retiré et on est allé vers une autre solution.

Donc, oui, il y a des solutions possibles. Je pense que les gens n'utilisent peut-être pas assez cet outil dans des contextes comme ceux-là.

Le président: Merci.

[Traduction]

Madame Gallant, la parole est à vous.

Cheryl Gallant (Algonquin—Renfrew—Pembroke, PCC): Merci, monsieur le président.

Ma question s'adresse à Mme Le Scelleur.

Vous avez témoigné devant le Comité pendant son étude du projet de loi C-11, l'an dernier. Le projet de loi passera demain à l'étape du rapport à la Chambre, et le gouvernement en a retiré plusieurs amendements proposés par les témoins à la suite d'une décision du Président.

Compte tenu de votre expérience, que vous avez décrite dans votre témoignage d'aujourd'hui, si tous les amendements qui en ont été retirés jusqu'à présent disparaissent effectivement, pensez-vous toujours que le projet de loi C-11, dans sa forme actuelle, sans ces modifications, semble déficient, compte tenu de ce que vous nous avez dit ici aujourd'hui?

Sherry Romanado (Longueuil—Charles-LeMoine, Lib.): J'invoque le Règlement.

Le président: Mme Romanado invoque le Règlement.

Sherry Romanado: Monsieur le président, nous menons une étude sur les membres francophones et autochtones des Forces armées canadiennes, de sorte que la question de la députée d'en face n'est pas pertinente dans le cadre de cette étude. Compte tenu de l'importance de l'expérience des membres francophones et autochtones des Forces armées canadiennes, je pense que nous devrions nous en tenir au sujet qui nous occupe.

Merci.

Le président: Merci, madame Romanado.

Allez-y, monsieur Bezan.

James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC): Je crois que Mme Le Scelleur a dit dans sa déclaration préliminaire que d'après son expérience, après le traumatisme qu'elle a vécu dans les FAC en raison du TSPT, elle n'a pas eu accès à des services en français, alors je pense que c'est pertinent.

Le président: Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un rappel au Règlement valide. Si la question est pertinente, elle a été posée.

Y a-t-il d'autres interventions à ce sujet?

Essayons de nous en tenir au sujet à l'étude. Merci.

Nous revenons à Mme Gallant.

Cheryl Gallant: Madame Le Scelleur, compte tenu de ce que vous avez vécu avec le TSPT et du fait qu'on vous a refusé un traitement en français pour votre traumatisme, pensez-vous que ce projet de loi changerait quoi que ce soit au traitement que vous auriez dû recevoir, compte tenu des modifications qui en ont été supprimées et des recommandations qui ont été faites?

Capt (à la retraite) Hélène Le Scelleur: Je vais être très honnête. Je n'ai pas lu la nouvelle proposition qui a été faite, donc il serait vraiment difficile pour moi d'exprimer ce que j'en pense. Je continue de croire que nous devrions avoir le choix. C'est exactement ce que je disais. Concernant l'accès aux services de santé mentale, le militaire devrait toujours avoir le choix de recevoir le service en français, s'il le souhaite, ou de déterminer s'il accepte de le recevoir en anglais, mais il ne devrait pas se voir imposer un service dans sa deuxième langue s'il s'en sent incapable.

• (1735)

Cheryl Gallant: Vous parlez d'avoir le choix. Si ce projet de loi est adopté, ce sera renvoyé au système civil et il pourrait y avoir des obstacles linguistiques. Il se peut qu'il n'y ait pas nécessairement d'interprétation ou que le traitement soit retardé. Il y a le principe de Jordan, qui pourrait priver des victimes de la possibilité de faire entendre leur affaire devant les tribunaux.

Dans cette optique, croyez-vous que nous devrions conserver ces amendements, parce qu'ils sont toujours là pour l'instant, et donner aux victimes le choix de passer par le système civil ou militaire?

Capt (à la retraite) Hélène Le Scelleur: C'est important d'avoir le choix, parce qu'en tant que membre d'une Première Nation, par exemple, j'ai besoin que ma culture soit prise en compte. La culture militaire est vraiment unique. Dans le monde civil, je crains qu'à un moment donné, il y ait un manque de compréhension de la culture militaire pour vraiment comprendre l'expérience qu'une personne a vécue. Pour moi, de donner le choix, c'est aussi une marque de respect de la culture d'où la personne vient. Les cultures francophone et anglophone sont aussi différentes.

Cheryl Gallant: Lorsque vous étiez en Afghanistan, y a-t-il eu d'autres problèmes, à part le traumatisme que vous avez vécu, des moments où vous avez eu de la difficulté en déploiement parce que tout le monde ne parlait pas votre langue officielle, ou du moins tous ceux qui auraient dû la parler?

Capt (à la retraite) Hélène Le Scelleur: Je suis chanceuse, parce que j'étais en mesure de recevoir de la formation et de développer mes compétences dans ma langue seconde. Je n'ai donc pas nécessairement eu de problème quand j'étais en Afghanistan. Je pense que j'étais bien préparée. Ce sont surtout mes subordonnés qui ont souffert d'un manque de formation ou de pratique. Ils venaient de Valcartier, au Québec, donc ils s'exprimaient surtout en français. Quand on commence une opération où tout se fait en anglais et qu'on n'a pas eu la chance de pratiquer tout cela, c'est vraiment difficile. Je les ai vus éprouver des difficultés à cet égard à certains moments.

Cheryl Gallant: Lorsque vous avez signalé pour la première fois l'incident qui vous a causé un traumatisme, avez-vous eu l'occasion de le signaler dans votre langue maternelle?

Capt (à la retraite) Hélène Le Scelleur: Comme je l'ai dit dans mon témoignage précédent, je n'ai pas signalé l'inconduite sexuelle. C'était mon choix de ne pas la signaler, parce qu'il s'agissait d'une personne qui commandait directement ma chaîne de commandement. C'était un commandant de ma brigade, alors pour moi, il n'était pas possible de dénoncer l'incident.

Mon traumatisme n'est pas lié à un traumatisme sexuel vécu en milieu militaire. Il vient du fait que mon véhicule a explosé sur un engin explosif improvisé en Afghanistan, ce qui est différent.

Cheryl Gallant: Avez-vous parlé avec une personne qui était avec vous à ce moment-là dans votre langue maternelle?

Capt (à la retraite) Hélène Le Scelleur: Oui. Mon unité était majoritairement francophone. Mon patron, qui était médecin, était francophone également.

Cheryl Gallant: Merci.

Le président: Merci, madame Gallant.

Monsieur Malette, la parole est à vous pour cinq minutes.

Chris Malette (Bay of Quinte, Lib.): Merci, monsieur le président.

Contrairement à ma collègue, qui a eu la chance d'apprendre le français à un jeune âge, je n'ai pas eu cette chance, même si mon père, un Canadien français, le parlait couramment. C'était sa langue maternelle. Ma mère polonaise en avait décidé autrement. Je suis donc unilingue. Je suis en train d'apprendre. À cette période-ci l'an prochain, je pourrai converser en français.

Comme je l'ai mentionné souvent ici, je représente fièrement la circonscription de Baie de Quinte, qui abrite la 8^e Escadre/BFC Trenton. D'après des conversations et des observations — j'ai passé près de 40 ans dans cette région —, je sais que c'est une région majoritairement anglophone, comme c'est probablement le cas pour les deux tiers, voire plus, de nos bases. Je constate que de nombreux membres des FAC, pour la plupart unilingues, et leurs familles ont du mal à communiquer et à s'intégrer dans les communautés de ces régions.

Monsieur Chouinard, et peut-être aussi monsieur Sauvé, que suggérez-vous pour faciliter cette transition et mieux soutenir les membres francophones des FAC et leurs familles, qu'ils se trouvent sur la base ou non?

• (1740)

Stéphanie Chouinard: Je pense que l'un des éléments essentiels est de veiller à ce que les familles qui déménagent dans ces circonstances avec le militaire aient accès à tous les services dont elles ont besoin, ainsi qu'aux services à la famille offerts par les FAC dans la langue de leur choix. Cela inclut des renseignements sur les besoins de la famille que les FAC n'offrent pas, notamment la scolarité, qui est pratiquement la priorité lorsqu'on déménage avec sa famille et qu'on a des enfants. Où se trouve l'école française la plus proche de la base? À l'exception de Gander, je crois, pratiquement toutes les bases disposent d'écoles primaires et secondaires francophones à proximité.

De toute évidence, ce n'est pas la responsabilité des FAC, mais le fait que les familles puissent disposer de ces renseignements serait extrêmement utile. Je pense qu'il serait également utile de favoriser les liens communautaires avec des personnes qui se trouvent dans une situation semblable.

Chris Malette: Monsieur Sauvé, avez-vous des observations à faire?

[Français]

Eric Sauvé: Je vous remercie de votre question sur les familles. Dans la défense, la famille, c'est une équipe. Mon épouse ne m'a pas choisi parce que j'étais militaire; elle m'a choisi, et j'étais militaire. Elle a dû en subir les conséquences.

J'ai été déployé pendant neuf mois en Afghanistan pendant qu'elle était à la maison avec un enfant de 3 ans et un enfant de 1 an et qu'elle était enceinte. À Québec, il y a eu 4,5 mètres de neige cet hiver-là. Donc, c'est pour elle que ça a été le plus difficile pendant ces neuf mois, et non pour moi. Ensuite, nous avons été mutés à Ottawa et à Washington. Mon épouse a dû apprendre l'anglais et trouver des emplois en anglais. Mes enfants ont dû apprendre l'anglais. Une des raisons pour lesquelles je suis sorti, aussi, c'est que j'avais quatre enfants et que les déplacements et les mutations devenaient difficiles pour eux.

Donc, la moindre des choses qu'on peut faire, c'est offrir aux familles des services dans leur langue. Ça veut dire que ça passe par les centres de la famille, qui sont une très belle initiative. Comme Mme Chouinard l'a dit, il faut leur dire où ces services sont.

Selon certains témoignages que j'ai entendus, il y a souvent des familles qui ont de la difficulté à s'adapter. Je l'ai vu à Valcartier, aussi, dans le cas de familles anglophones qui venaient rester à Shannon ou à Valcartier et qui avaient de la difficulté. En tant que superviseur, quand mon subordonné avait de la difficulté à la maison, je le sentais, et je me devais de l'aider. Si on ne peut pas l'aider, quand c'est la famille qui a de la difficulté, c'est peut-être mieux de l'envoyer ailleurs. C'est vraiment une équipe. Il faut qu'on aide les familles. On a besoin des conjoints et des conjointes. Jusqu'à un certain point, on a besoin que les enfants soient capables de suivre ça aussi. Dans la situation de beaucoup de gens et dans celle que j'ai vécue, quand les enfants sont rendus à 9 ou 10 ans, ils ne veulent plus quitter leurs amis, ils ne veulent plus avoir à se refaire une nouvelle vie, ils ne veulent pas nécessairement avoir à étudier dans une autre langue. Donc, ces gens partent, et ça a des répercussions sur l'efficacité de la défense.

Chris Malette: Merci.

[Traduction]

Je vais céder le temps qu'il me reste à M. Watchorn, qui est parfaitement bilingue.

[Français]

Tim Watchorn: Merci, monsieur Malette.

J'ai une question pour tout le monde.

On parle de changement de culture. Depuis le début de la législature, il y a environ 11 mois, notre comité parle de changement de culture. Présentement, on a une cheffe d'état-major, la générale Carignan, qui est une femme francophone. Pensez-vous que ça va apporter une influence positive pour la suite des choses et aider à faire avancer le changement de culture?

On peut commencer par vous, professeure Chouinard.

Stéphanie Chouinard: Comme M. Sauvé l'a dit, l'exemple vient d'en haut. De plus, l'exemple n'a pas besoin de venir d'un ou d'une francophone, comme on l'a dit aussi. En matière de bilinguisme, lorsque les anglophones donnent l'exemple, l'effet est souvent plus fort.

Je vais prêcher pour ma propre paroisse en parlant de Jeremy Hansen, qu'on a vu dans l'espace et qui est un ancien du Collège militaire royal du Canada à Kingston, où il a obtenu son baccalauréat et sa maîtrise. On va le prendre pendant que ça passe. Il nous a donné un immense cadeau en matière de démonstration du bilinguisme. C'est parti de son entraînement comme élève-officier au Collège militaire royal du Canada à Kingston.

Donc, avoir des exemples comme Mme Carignan, c'est important, absolument, mais c'est aussi important d'avoir des exemples d'anglophones qui, même si leur français ne les mènera pas à l'Académie française, se font un point d'honneur de parler en français en public et de démontrer pourquoi c'est une question de leadership, pourquoi c'est une question de respect et pourquoi, pour eux, mais aussi pour le modèle qu'ils offrent, c'est important de parler l'autre langue officielle. Ça, je pense que c'est fondamental. Ça part d'en haut, puis ça descend vers le bas, mais il faut que le reste de la hiérarchie suive.

• (1745)

[Traduction]

Le président: Merci.

[Français]

Monsieur Kibble, vous avez la parole pour cinq minutes.

Jeff Kibble (Cowichan—Malahat—Langford, PCC): Merci.

Monsieur Maisonneuve, vous avez parlé gentiment des gens qui font comme moi: je m'excuse, mais je vais vous parler en anglais aujourd'hui.

Je veux aussi dire que je vais étudier au Québec, cet été, pendant deux semaines.

Maintenant, je vais poursuivre en anglais.

[Traduction]

J'ai eu le plaisir de vous rencontrer à Hamilton au symposium du Centre d'excellence sur la douleur chronique pour les vétérans canadiens, ou CESLDC.

Je suis d'accord avec vous que le bilinguisme est un facteur important du leadership. Je pense aussi qu'il devrait s'appliquer à tous les grades.

Vous l'avez mentionné, mais estimez-vous que les employés de chaque grade devraient être bilingues dès le départ ou à un moment donné durant le processus de formation? Je sais que nous avons déjà abordé brièvement ce sujet.

Lgén (à la retraite) Michel Maisonneuve: Je tiens simplement à répéter que, selon moi, au niveau des officiers, l'apprentissage doit commencer dès l'entrée en fonction. Chaque officier devrait commencer à apprendre sa deuxième langue dès son arrivée. De toute évidence, plus vous occupez un poste haut gradé, plus le bilinguisme est indispensable, à mon avis. Du point de vue des sous-officiers et du personnel non commissionné, comme je l'ai dit, je pense que la plupart des militaires serviront dans une unité où l'on parle leur propre langue en début de carrière. Comme la professeure Chouinard l'a dit, je crois, si vous comptez servir à l'étranger, et si vous souhaitez partir en mission à l'étranger ou enseigner ailleurs au Canada à un moment donné, vous devez commencer tôt à apprendre votre deuxième langue.

Je pense vraiment que c'est une question d'attitude. Pour revenir à l'intervenant précédent et à la question qui a été posée à M. Watchorn, j'ai malheureusement constaté à maintes reprises à Ottawa, parfois à des réunions de très haut niveau réunissant tous les sous-ministres, notamment, qu'un intervenant se lève et s'exprime uniquement en anglais. Je trouve cela très irrespectueux. Comme vous l'avez très bien dit, quelques mots en français font toute la différence. Il faut reconnaître que ce pays est bilingue, qu'il y a deux langues officielles, à savoir le français et l'anglais. Même à Calgary,

lorsqu'un haut responsable prend la parole, il prononce souvent quelques mots en français. C'est pourquoi nous avons des agents bilingues dans les forces.

Jeff Kibble: Je vais intervenir. Je veux parler brièvement de ce que vous avez dit à propos de la méritocratie dans le contexte du français et de l'anglais, et je suis d'accord avec vous. Approuviez-vous la politique actuelle en matière de recrutement selon laquelle les compétences linguistiques des recrues ne sont plus évaluées dans aucune des deux langues officielles?

Lgén (à la retraite) Michel Maisonneuve: Non, je n'approuve pas. Je pense qu'elles doivent être évaluées.

Jeff Kibble: Savez-vous qu'à l'heure actuelle, environ 20 % des résidents permanents ne font pas l'objet d'une évaluation, et que la majorité d'entre eux ont des difficultés à s'exprimer dans l'une ou l'autre des langues officielles? Dans une méritocratie, vous pourriez peut-être expliquer l'incidence que cela aurait sur les capacités, le respect et l'institution. Vous avez dit que c'était très important dans le cadre du français et de l'anglais. Seriez-vous d'accord pour dire qu'il ne s'agit pas seulement de ces deux langues, mais de n'importe quelle langue?

Lgén (à la retraite) Michel Maisonneuve: Je pense que si l'on veut servir dans les Forces armées canadiennes, on doit parler français ou anglais. Je suis convaincu que c'est une nécessité. Encore là, toute la question de la résidence permanente n'est qu'un moyen d'élargir le bassin de candidats. À mon sens, la raison pour laquelle le recrutement n'a pas fonctionné — nous pourrions en discuter si vous le souhaitez — tient davantage au fait que notre pays doit promouvoir le service au pays, l'honneur de servir. Notre pays doit faire un effort de recruter des gens, puis de leur parler du service et de l'importance d'arborer l'unifolié sur leur épaule. C'est là que ça commence, et cela doit venir d'en haut.

J'ai également entendu dire récemment que nous avons toujours de la difficulté à faire passer les gens par le système de formation. Bien entendu...

• (1750)

Jeff Kibble: Je veux juste entendre rapidement Mme Le Scelleur.

Oui, vous avez raison concernant le personnel dans le système. En matière de recrutement, des chiffres impressionnants ont été annoncés, mais ce ne sont que les personnes qui intègrent le système; on en perd environ 25 % en raison de problèmes avec les formations. C'est donc un défi de taille.

Madame Le Scelleur, j'aimerais vous remercier de nous avoir fait part de votre histoire. Très rapidement, en ce qui concerne le soutien que vous avez reçu lorsque vous étiez dans l'armée, et pas seulement sur le théâtre des opérations, pourriez-vous nous dire rapidement si vous avez reçu des services en anglais et en français, selon votre préférence? De plus, cette situation perdure-t-elle maintenant que vous êtes avec le ministère des Anciens Combattants? Je sais que vous êtes maintenant une ancienne combattante. Pouvez-vous avoir accès à des services dans la langue de votre choix dans le cadre de leurs processus?

Je vous remercie de votre service et de votre réponse. Je pense que mon temps sera écoulé après cela.

[Français]

Capt (à la retraite) Hélène Le Scelleur: Merci de la question.

[Traduction]

Dans l'armée, quand j'étais à Valcartier, les services étaient disponibles en français. Dès que j'ai été transféré à Ottawa, c'était différent. Tout le monde n'était pas bilingue là-bas. Il y avait une affiche sur le comptoir sur le bilinguisme, mais le personnel devait aller chercher la seule personne du bureau capable de parler français. Si la personne était absente ce jour-là, il fallait alors s'exprimer en anglais.

En ce qui concerne Anciens Combattants Canada, quand vous appelez un gestionnaire de cas qui n'est plus votre gestionnaire parce que vous êtes sur le point d'être mobilisé, par exemple, la personne qui vous répondra est censée être bilingue. Normalement, je suis en mesure de recevoir ce dont j'ai besoin en français. Sinon, je m'organiserai en anglais. Nous savons que tous les services ne sont pas offerts aux personnes dans leur langue maternelle. La plupart des ressources sont pour les anglophones, mais, comme je l'ai dit, une famille ou une personne anglophone qui vit à Québec, par exemple, pourrait se heurter aux mêmes difficultés qu'un francophone dans une région anglophone.

Les services sont évidemment censés être bilingues. C'est le cas sur papier, mais pas dans la réalité.

[Français]

Le président: Madame Romanado, vous avez la parole.

Sherry Romanado: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je veux remercier tous les témoins qui sont ici aujourd'hui.

En tant que membre d'une famille militaire — j'ai deux fils et une belle-fille, tous francophones, qui sont présentement dans les Forces armées canadiennes —, je sais exactement combien c'est difficile d'obtenir des services dans les deux langues officielles dans les bases militaires.

À l'époque où mes enfants allaient au Collège militaire royal de Saint-Jean, ils passaient la moitié du mois à étudier en anglais, puis l'autre moitié à étudier en français. Ils ont donc eu la chance d'apprendre les deux langues officielles avec les autres élèves-officiers.

Madame Chouinard, au Collège militaire royal de Saint-Jean, est-ce que les cours sont offerts dans les deux langues officielles ou uniquement en anglais?

Stéphanie Chouinard: Parlez-vous du Collège militaire royal de Kingston?

Sherry Romanado: Oui, excusez-moi.

Stéphanie Chouinard: En vertu de la Loi sur les langues officielles, on doit offrir, en théorie, tous les programmes dans les deux langues. Malheureusement, ce qu'on voit, notamment depuis l'ouverture du Collège militaire royal de Saint-Jean, c'est une érosion du nombre d'étudiants francophones. Il devient de plus en plus difficile d'offrir une éducation de qualité égale dans les deux langues officielles, du fait qu'il y a beaucoup moins de cours à option qui sont offerts. Parfois, on ne peut même pas offrir les cours obligatoires, parce que les chiffres ne sont pas assez élevés pour qu'on puisse offrir ces cours tous les ans. Je ne peux pas parler pour toutes les facultés, mais, en sciences politiques, ça nous prend trois élèves-officiers pour donner un cours. Ce n'est pas la mer à boire.

Alors, si on regarde les chiffres totaux, on observe une érosion du nombre de francophones au Collège militaire royal de Kingston depuis l'ouverture du Collège militaire royal de Saint-Jean, du fait

que plusieurs francophones décident de s'inscrire à des programmes qui sont offerts à Saint-Jean plutôt qu'à Kingston. Malheureusement, le bilinguisme à Kingston en souffre de facto. Ici, je parle seulement du volet scolaire. D'abord, c'est parce qu'il devient de plus en plus difficile d'offrir la même gamme de cours et les mêmes programmes de qualité égale dans les deux langues officielles, mais c'est aussi parce qu'il n'y a pas un bassin démographique francophone suffisant au Collège militaire royal de Kingston et dans la ville de Kingston. Celle-ci est une région désignée en vertu de la Loi sur les services en français de l'Ontario. Il y a une communauté francophone à Kingston, je le reconnais. Cependant, il demeure que, si on n'a pas un bassin démographique francophone fort au Collège militaire royal de Kingston, le bilinguisme, tel qu'il est vécu à l'extérieur des salles de classe et des cours de langue seconde, en souffre.

• (1755)

Sherry Romanado: Merci beaucoup.

Monsieur Sauvé, vous avez parlé un peu des répercussions sur les familles militaires. Je suis coprésidente de l'initiative Le Canada sans faille, qui vise à réunir les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral pour discuter des défis auxquels les familles militaires font face, notamment lors des mutations. Nous sommes dans la saison des mutations. Il arrive qu'un membre de la famille n'arrive pas à trouver un emploi parce que la province ne reconnaît pas sa licence ou son diplôme. Il peut aussi être difficile de trouver des services de garde, un médecin de famille, etc. Nous sommes en train de discuter avec nos homologues provinciaux pour trouver des façons d'enlever ces barrières, mais il y a aussi une barrière liée aux langues officielles. J'ai parlé avec une famille francophone, en Alberta, qui a même eu de la difficulté à trouver des choses en français dans les magasins.

Les familles vivent dans des communautés, mais elles ne sont pas toujours dans une base militaire. Selon votre expérience, qu'est-ce qu'on peut faire de mieux pour les aider?

Eric Sauvé: Comme je l'ai mentionné tantôt, il faut vraiment traiter la famille comme une équipe. Comme militaires, quand nous sommes mutés, nous avons accès à une équipe, qui est la base, ou l'unité. Nous avons des commis et des gens qui nous aident. Les conjoints et conjointes ainsi que les enfants n'ont pas accès à ça. Trouver un emploi dans sa langue seconde, trouver un médecin de famille et trouver des cours pour les jeunes, c'est un processus extrêmement ardu pour la famille, lorsqu'elle doit tout recommencer tous les deux ou trois ans.

Souvent, les conjointes et conjoints sont compréhensifs, et les enfants aussi, jusqu'à un certain âge, mais il faut les aider. Il faut leur donner des services équivalents à ce que le membre reçoit. Lorsque le membre arrive dans l'unité, il y a quelqu'un qui l'aide à remplir les formulaires, et ainsi de suite. Cependant, souvent, il y a une personne qui est laissée derrière. Elle doit aussi trouver des amis et du soutien dans son entourage. Elle doit se refaire un réseau, finalement. Ce n'est pas tout le temps facile. Des fois, ça se passe très bien; des fois, ça se passe moins bien. Quand les choses se passent moins bien, ça a un effet réel sur l'efficacité opérationnelle du membre et de son unité.

Sherry Romanado: En quelque sorte, il s'agit d'une question de rétention. Après cinq ou six affectations, la famille commence à être tannée de la vie militaire.

Eric Sauvé: Tout à fait.

J'ai été affecté à Valcartier, à Ottawa et à Washington, en faisant un peu des allers-retours. Or, des amis me disent avoir eu cinq affectations en six ans. Ils ont dû trouver une maison et s'occuper de tout ce que ça comprend.

Quand j'ai été muté à l'extérieur du pays, à Washington, je n'étais pratiquement pas au travail pendant six mois, parce que je passais mon temps à remplir de la paperasse et à tout faire. Ça prend vraiment du soutien, et il faut en offrir à la famille aussi. La famille est aussi importante que le membre des Forces.

Sherry Romanado: Je suis totalement d'accord.

Monsieur le président, me reste-t-il du temps de parole?

Le président: Non, c'est tout, madame Romanado.

Merci, monsieur Sauvé et madame Chouinard.

Monsieur Savard-Tremblay, vous avez la parole pour trois minutes.

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Merci, monsieur le président.

Madame Chouinard, je sais que vous deviez partir à cette heure-ci. Êtes-vous disponible pour répondre à une question?

Stéphanie Chouinard: Oui.

Simon-Pierre Savard-Tremblay: C'est bien.

Vous avez témoigné en 2018 devant un comité sénatorial auquel vous avez fait deux recommandations: la révision du mandat du commissaire aux langues officielles et la création d'un tribunal administratif chargé d'entendre les causes portant sur les allégations de non-respect de la Loi sur les langues officielles. Depuis, il y a eu la modernisation de la Loi sur les langues officielles.

Les recommandations sont-elles encore adéquates aujourd'hui?

Stéphanie Chouinard: Il y avait deux trajectoires possibles dans la modernisation de la Loi sur les langues officielles concernant le mandat du commissaire: il s'agissait soit de lui donner plus de mordant, soit de créer un tribunal administratif qui se chargerait de certaines choses comme des amendes pécuniaires. Le législateur a choisi d'octroyer ces pouvoirs au commissaire, et le processus réglementaire est en cours. Dans un cas comme dans l'autre, je crois que du travail a été fait. Maintenant, la grande partie du travail est la mise en œuvre. Nous avons les deux pieds dedans en ce moment.

• (1800)

Simon-Pierre Savard-Tremblay: J'imagine donc qu'il est trop tôt pour évaluer les effets bénéfiques, que ce soit en général ou dans les forces armées, bien sûr, c'est-à-dire le cas qui nous occupe aujourd'hui.

Stéphanie Chouinard: Absolument. Il est trop tôt pour dire quel impact la nouvelle mouture de la Loi aura sur le mandat de la nouvelle commissaire, puisque le processus réglementaire est toujours en cours et n'est pas terminé.

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Vous disiez qu'il y avait deux voies possibles. Même si c'est au fruit qu'on connaît l'arbre, peut-on dire que c'était la bonne chose à faire?

Stéphanie Chouinard: Personnellement, j'aurais bien aimé voir la création d'un tribunal administratif pour gérer les cas de mauvais élèves qui font l'objet de plaintes récurrentes, c'est-à-dire les Air Canada de ce monde, pour ne pas la nommer. Toutefois, l'autre option avait aussi son bien-fondé. Maintenant, comme vous l'avez dit, il faudra voir ce que ça donne sur le terrain lorsque ce système aura été mis en œuvre et rodé.

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Un tribunal servirait essentiellement à recevoir les plaintes et à trancher par la suite.

J'en profite pour faire le lien avec une question que j'ai posée précédemment à ceux qui ont été en service: la culture hiérarchique crée-t-elle une espèce de crainte d'aller vers cette option?

Stéphanie Chouinard: Je ne suis pas sûre de comprendre la question. Je m'excuse.

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Est-ce que la culture hiérarchique intimide les gens et les décourage de porter plainte?

Je comprends que, dans plusieurs circonstances, ça ne doit pas être le cas. Dans le cas de la culture militaire, qui est bien particulière et bien spéciale en elle-même, l'idée de créer un tribunal pourrait être bonne, en théorie, mais inaccessible, du moins aux yeux de plusieurs membres des Forces.

Stéphanie Chouinard: Selon la façon dont on l'interprétait en 2018, le tribunal aurait vraiment servi à traiter les cas problématiques et institutionnels. Il ne s'agissait pas d'une personne qui se présenterait contre une autre, mais plutôt d'institutions plus largement.

Lorsqu'on parle des plaintes à l'égard des langues officielles dans les Forces armées canadiennes, comme d'autres types de plaintes par ailleurs, l'un des enjeux est qu'il s'agit d'une petite communauté. Même si le processus est anonymisé, il est possible de retrouver l'individu qui a effectué la plainte. À ce moment, il est possible que ce soit vu comme de l'insubordination et qu'il y ait des représailles. Comme M. Sauvé l'a dit, ça peut être tout un enjeu lorsqu'on est en progression dans sa carrière. On ne veut pas avoir l'air du fauteur de troubles ou du trouble-fête. Ça inhibe la personne qui est membre des Forces et qui voudrait porter plainte parce qu'elle n'a pas eu accès aux services auxquels elle aurait eu droit.

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Merci.

Le président: Merci, monsieur Savard-Tremblay et madame Chouinard.

[Traduction]

Nous allons maintenant céder la parole à M. Bezan pour cinq minutes.

[Français]

James Bezan: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur participation et de leur service au Canada.

[Traduction]

Je veux commencer en revenant sur les questions que Mme Gallant a posées à Mme Le Scelleur.

Vous avez mentionné qu'on vous avait refusé un service en français lorsque vous êtes revenue et avez demandé de suivre un traitement pour le TSPT. Lorsqu'on examine les problèmes liés au projet de loi C-11, si des accusations sont portées au Canada — si vous participiez à des exercices et à des formations dans l'Ouest canadien, disons, à Wainwright, et que les accusations sont portées là-bas —, l'intention initiale du projet de loi C-11 avant l'adoption des amendements, dont nous commencerons à débattre demain à la Chambre, était que vous seriez traduite devant les tribunaux civils en Alberta, qui pourraient ne pas vous fournir de services en français.

Estimez-vous que c'est un problème? Est-ce l'une des raisons pour lesquelles nous devons avoir le choix de déterminer quel système répond le mieux à vos besoins personnels pour traiter les cas d'inconduite sexuelle au sein des forces armées?

Capt (à la retraite) Hélène Le Scelleur: Je suis tout à fait d'accord que nous devrions avoir le choix. Comme je l'ai déjà dit, quand on aborde des sujets très précis liés à des traumatismes ou à des questions sensibles, je ne pense pas que je le ferais dans ma langue seconde, car lorsqu'on est vulnérable, on n'a pas accès à tout le vocabulaire qu'on aurait normalement.

Je préférerais la possibilité d'opter pour la voie militaire afin d'être certaine de bénéficier des services en français, plutôt que l'exemple que vous avez donné où une personne reste en Alberta et son dossier est traité là-bas alors qu'elle vient du Québec.

• (1805)

James Bezan: Dans le système judiciaire militaire, vous aurez la possibilité de choisir si vous souhaitez ou non avoir accès au bureau du juge-avocat général ou à votre agent de liaison avec les victimes. Vous pourrez choisir une personne qui maîtrise le français pour vous assurer de bénéficier de la meilleure représentation possible.

Capt (à la retraite) Hélène Le Scelleur: Encore une fois, sur papier, on dit que tous les services sont bilingues. Je suppose que je recevrais certains services en français, mais est-ce vraiment le cas? Je n'en suis pas certaine.

Encore là, pouvons-nous penser à une option en Alberta où je pourrais recevoir des services en français? Est-ce que ce sera offert à la personne? Je n'en suis pas certaine. Dans un premier temps, est-ce disponible? C'est certainement un problème.

James Bezan: Ça l'est, et je vous suis reconnaissant de ces remarques. Je vous remercie de votre témoignage d'aujourd'hui et de ce que vous avez fait pour le projet de loi C-11 en nous faisant part de vos expériences.

Parlons un peu de la fonctionnalité. Cette question s'adresse à vous, lieutenant-général Maisonneuve, car je crois que vous avez eu l'occasion d'examiner la nouvelle restructuration de l'armée canadienne proposée par le lieutenant-général Michael Wright dans le document « Point d'inflexion 2025 ».

Ils vont aborder la question de la restructuration et de la réorganisation des divisions. Les unités de réserve, plus particulièrement, seront toutes regroupées dans une seule division et fonctionneront comme une force terrestre canadienne. Nous avons les forces plus expéditionnaires dans une division secondaire, ce qui inclura des groupes tels que le Royal 22^e Régiment, intégrés en tant que brigade dans la structure globale, aux côtés du PPCLI et du Royal Canadian Regiment, ou RCR.

Quelle en sera l'incidence sur l'opérationnalité? Quelle incidence cela aura-t-il sur les soldats francophones qui servent dans ces unités?

Lgén (à la retraite) Michel Maisonneuve: Je crois que cela peut fonctionner.

Tout d'abord, parlons de la Force régulière. Dans la Force régulière, il y a actuellement trois brigades: à Valcartier, à Petawawa et à Edmonton. Celle de Valcartier est la brigade francophone. Évidemment, elle restera francophone, mais le fait est qu'un commandant commandera les trois brigades et que ce commandant devra avoir du personnel capable de travailler en français et en anglais.

Tout devra être dans les deux langues pour s'assurer que les brigades anglophones et la brigade francophone reçoivent leurs ordres dans leur langue.

En ce qui concerne les réserves, je dirais que c'est un peu plus compliqué. Comme Mme Le Scelleur l'a dit, il y a une différence entre les soldats francophones et les soldats anglophones. J'ai commandé les deux. Nous pourrions parler de ces différences, mais il faut être conscients qu'elles existent.

Au sein des réserves, les gens ont aussi une identité culturelle très forte. Les réserves au Québec fonctionnent à leur façon, et les réserves à l'extérieur... Je dirais que les réserves sont probablement les groupes les plus culturellement identifiables par province. On parle, je crois, de 12 ou 13 brigades de réserve dans tout le pays. Elles relèveront toutes d'un seul commandant de division, qui sera à Montréal, je crois. Il ou elle aura tout un défi à relever pour commander toutes ces brigades.

Encore une fois, comme ce commandant de division commandera des brigades et des unités francophones et anglophones, tout devra être produit dans les deux langues, à ce niveau assurément, pour que ce soit ensuite transmis à la brigade, qui, s'il s'agit d'une brigade francophone, transmettra les ordres dans cette langue. Cela aura une incidence et il faudra que ce soit pris en compte immédiatement pour s'assurer que le personnel de la division est en mesure de travailler dans les deux langues.

James Bezan: On se dirigerait donc vers un service bilingue, surtout au niveau de la direction et des sous-officiers. À ce niveau, où il y aurait une restructuration, il faudra vraiment qu'ils maîtrisent les deux langues officielles pour garantir une prestation uniforme des services dans l'ensemble des forces armées, ou alors, si on regarde du côté de la Marine...

Le NCSM *Ville de Québec* est une frégate entièrement francophone. On sait que le NCSM *Montréal* est censé être bilingue, et que les autres sont principalement anglophones. Je présume que la Force aérienne est sans doute plus bilingue que les autres.

Avez-vous des commentaires à ce sujet? S'agirait-il de...

• (1810)

Lgén (à la retraite) Michel Maisonneuve: J'ai l'impression, en fait... Tout d'abord, je pense qu'au niveau de la division, le bilinguisme sera essentiel — cela ne fait aucun doute — pour pouvoir servir les brigades, le niveau inférieur, dans leur langue.

Vous dites que la Marine a un navire francophone. D'après mon expérience, la Marine est celle qui accuse le plus de retard en matière de bilinguisme. Je dirais que la force aérienne accuse probablement aussi du retard, mais il faudrait poser ces questions au commandant de la force aérienne et à celui de la Marine. Je le sais parce que j'ai un garçon qui sert dans la Marine.

Je dirais qu'il sera important de veiller à ce que les gens, au niveau divisionnaire assurément, soient bilingues.

[Français]

Le président: Merci beaucoup. C'est tout. Ça fait déjà plus de huit minutes.

[Traduction]

Vous avez largement dépassé votre temps de parole, mais je l'ai permis pour terminer cette discussion dynamique et passionnante.

Monsieur Watchorn, c'est à vous.

[Français]

Tim Watchorn: Merci encore, monsieur le président.

J'aimerais revenir un peu sur le changement de culture.

Nous avons parlé de la générale Carignan. Par ailleurs, nous avons rencontré, la semaine passée, des cochampions des langues officielles, dont le major-général Martin Gros-Jean. Lui et Geneviève Binet, qui est sous-ministre adjointe des Affaires publiques, ont été nommés précisément pour activer le changement de culture sur le plan des langues officielles.

Monsieur Sauvé, si vous aviez à diriger ces deux cochampions, quelles seraient les premières recommandations que vous leur donneriez pour apporter ce changement de culture?

Eric Sauvé: Je connais très bien le major-général Gros-Jean, qui est un ami. Je ne me vois pas du tout le diriger, car il est très compétent.

Cela dit, comme je l'ai mentionné dans mon allocution d'ouverture, la culture organisationnelle, c'est quelque chose qui est ancré très profondément. La culture, c'est comme un iceberg: il y a ce qu'on voit et il y a ce qu'on ne voit pas en dessous. Ça prend beaucoup de temps à changer.

Ce qui est particulier dans le domaine militaire, c'est que ça change souvent beaucoup plus rapidement que dans d'autres domaines. Par exemple, quand on dit que les gens ont le droit d'avoir les cheveux longs, les cheveux bleus ou les ongles peints, il y a des gens qui n'aiment pas ça, mais ils suivent les ordres. C'est un exemple d'une culture qui change très rapidement.

Encore une fois, il y a des difficultés ou de la friction par en dessous, mais, dans notre culture militaire — je dis « notre » parce que j'ai été longtemps là-dedans —, il y a la culture du respect des ordres et de ce qui vient d'en haut. Comme je l'ai mentionné, quand on demande des quotas ou des cotes de bilinguisme, entre autres, ça change, et la culture suit par la suite. Ce n'est pas l'inverse. On ne peut pas changer la culture en premier, c'est trop long. Il faut changer les demandes qui viennent d'en haut, ensuite la culture va venir.

Je l'ai vu, car j'ai quand même servi pendant 22 ans dans les Forces. J'ai vu la culture changer. Il y a notamment plus d'ouverture envers les gens qu'on commande. La culture prend du temps à changer, mais il faut que les dirigeants donnent l'exemple.

Je voudrais mentionner une chose en ce qui a trait à Mme Carignan. On a mentionné qu'elle était une femme francophone, mais on a oublié de mentionner son parcours en génie de combat et le fait qu'elle est aussi mère de quatre enfants. Elle est très compétente pour occuper son poste.

J'ai un ami australien, à la maison, qui est lieutenant-colonel. En Australie, c'est une femme qui commande l'armée de terre. Elle est tout à fait compétente pour occuper son poste.

Il est important d'avoir de tels exemples de gens qui méritent leur poste et qui montrent une autre version du leadership.

Tim Watchorn: Madame Le Scelleur, quelles seraient vos recommandations pour les cochampions?

Capt (à la retraite) Hélène Le Scelleur: À ce stade, je pense que c'est une question de reddition de comptes. On diffuse de nouvelles directives, mais à quel point va-t-on vérifier si elles sont suivies et quel impact elles ont? Selon moi, il est certain que, faire des

analyses et demander que des données soient publiées chaque année sur la trajectoire de carrière des francophones et des anglophones, ça pourrait être la première chose à faire comme évaluation pour savoir où on en est chaque année.

● (1815)

Tim Watchorn: Monsieur Maisonneuve, je vous pose la même question.

Lgén (à la retraite) Michel Maisonneuve: La consigne que je donnerais serait de donner des coups de pied dans le derrière.

Des voix: Ha, ha!

Lgén (à la retraite) Michel Maisonneuve: Il faut être draconien. Je crois que c'est Napoléon qui disait qu'il fallait en mettre un en prison pour donner l'exemple aux autres.

Il faut être dur au début. Je pense que M. Sauvé a entièrement raison de dire que, la beauté des Forces canadiennes, c'est qu'on peut leur imposer quelque chose et elles vont le mettre en application tout de suite, puis leur culture va changer. Parfois aussi, il est dommage qu'on les utilise pour donner l'exemple ou expérimenter des choses.

Bref, selon moi, il faut être draconien. Il faut que les bottines suivent les babines. Souvent, c'est ce qui n'arrive pas dans les Forces canadiennes. Comme Mme Le Scelleur et Mme Chouinard l'ont dit à plusieurs reprises tout à l'heure, on dit que les choses sont comme ça, mais ce n'est pas vraiment comme ça. Je pense qu'il faut distribuer des coups de pied. C'est ça qu'il faut faire.

Tim Watchorn: Merci beaucoup.

Le président: Merci.

[Traduction]

Monsieur Bezan, vous avez de nouveau la parole.

James Bezan: En fait, Mme Gallant va commencer.

Le président: Je suis désolé.

Madame Gallant, allez-y.

James Bezan: Nous allons poser une question chacun. C'est un tir rapide.

Cheryl Gallant: Je vais partager mon temps avec M. Anderson.

Ma question s'adresse au lieutenant-général à la retraite Michel Maisonneuve. Selon vous, serait-il nécessaire que les chefs des Rangers canadiens soient fonctionnels dans les deux langues officielles?

Lgén (à la retraite) Michel Maisonneuve: C'est une question intéressante. Je crois que cela dépend du groupe qu'ils dirigent. Évidemment, je dirais que dans ce cas, il serait aussi utile d'avoir une certaine connaissance d'une langue autochtone.

C'est une question de leadership. Disons qu'il s'agit des Rangers au Québec. Beaucoup d'entre eux sont anglophones. Certains sont francophones. De toute évidence, ils parlent tous leur langue autochtone. Il incombe donc au chef de pouvoir communiquer avec ses subordonnés.

Si on adopte ce point de vue, ce n'est même pas une question qui se pose. Vous comprenez ce que je veux dire. C'est une question de leadership. C'est une question de respect. C'est exactement ce que Mme Chouinard a dit au début et ce que j'ai tenté d'expliquer également.

Cheryl Gallant: Je vais céder la parole à M. Anderson.

Scott Anderson: Merci beaucoup.

Général, j'ai une autre question à vous poser.

Pendant le déploiement en Afghanistan, environ le quart des gens qui sont allés là-bas étaient en fait des réservistes, y compris des officiers subalternes et supérieurs. Quelle est votre recommandation pour les réservistes, étant donné que, dans une situation cinétique, il est très probable qu'ils soient intégrés à la force prévue pour la compléter?

Lgén (à la retraite) Michel Maisonneuve: Si vous avez quelques heures, je vous parlerai des réservistes.

Je vous dirais tout d'abord qu'à mon avis, les réservistes sont absolument essentiels pour notre pays. Je pense qu'on ne met pas assez l'accent sur eux. Je crois que le problème vient du fait que la Force régulière ne les respecte pas autant qu'elle le devrait.

J'ai beaucoup de recommandations que je pourrais vous fournir, mais l'une des choses, par exemple... Je sais que le commandant de l'armée et son personnel font beaucoup de bon travail pour, en quelque sorte, se restructurer en ce moment, mais je pense que les réservistes réussissent très bien lorsqu'ils reçoivent un soutien adéquat de la Force régulière. Je vais m'arrêter ici.

Par exemple, si on prend le nombre de membres de la Force régulière qui servent avec les réservistes, l'intégration des réservistes dans la Force régulière et le respect qu'elle témoigne aux réservistes... Soyons réalistes. Pendant la Seconde Guerre mondiale et la guerre de Corée, les gens qui sont allés là-bas étaient des réservistes. Ce n'était pas la force permanente. Ils ont sauvé la mise, alors nous devrions en être conscients et leur donner le soutien dont ils ont besoin.

Scott Anderson: Merci beaucoup, monsieur.

Je vais céder le reste de mon temps à mon collègue, Jeff Kibble.

Jeff Kibble: Monsieur Sauvé, dans votre déclaration, vous avez dit qu'environ 40 %, voire 90 %, des membres des forces armées demandent du soutien en santé mentale. Savez-vous que les recrues ne font plus l'objet d'une évaluation en santé mentale? Selon vous, quelles répercussions cela aura-t-il sur la formation?

[Français]

Eric Sauvé: Les chiffres que j'ai mentionnés viennent de moi. Ce n'est pas empirique, c'est anecdotique.

Cependant, pour en avoir moi-même vécu l'expérience, je sais que l'anxiété ou la dépression ne sont pas des états permanents, selon ma vision des choses. Ce n'est pas parce qu'une recrue est anxieuse qu'elle ne fera pas bien son travail. C'est quelque chose qui se traite. On sait très bien que ça se traite. Moi-même, pendant ma période très difficile, je ne pensais pas m'en sortir, et je peux vous dire que je suis peut-être mieux aujourd'hui que je ne l'étais avant.

[Traduction]

Jeff Kibble: Merci.

Général Maisonneuve, pourriez-vous nous parler aussi des répercussions que cela aura? Je comprends que cela peut certainement être traité, mais on envoie à l'école des recrues des gens qui ne suivent pas de formation en santé mentale. Quelles seront les répercussions, selon vous? Vous avez parlé de la méritocratie...

• (1820)

Lgén (à la retraite) Michel Maisonneuve: Si vous dites que les gens ne font pas du tout l'objet d'une évaluation de leurs capacités mentales, je pense que c'est un problème. De toute évidence, il y a un juste milieu ici. Il faut s'assurer que les personnes qui arrivent satisfont à la norme de base. La norme de base devrait être notamment de pouvoir parler l'une de nos deux langues officielles et d'avoir la capacité mentale pour pouvoir progresser. Autrement, on perd son temps. On gaspille le temps du recruteur et le temps de formation.

Jeff Kibble: Je vais vous interrompre parce que M. Bezan a une question, mais je vous remercie de vos commentaires.

James Bezan: Merci, monsieur Kibble.

Mesdames et messieurs les témoins, il s'agit d'une étude et nous allons rédiger un rapport, alors je vais demander à chacun d'entre vous de bien vouloir formuler une recommandation que vous voulez voir dans le rapport.

Nous allons commencer par M. Sauvé, qui est ici dans la salle. Nous passerons ensuite aux deux témoins en ligne.

[Français]

Eric Sauvé: Comme M. Maisonneuve l'a dit, il faut imposer des règlements, il faut imposer des quotas et, par la suite, il faut donner de la formation. Ce n'est pas tout de demander aux gens qu'ils soient bilingues ou qu'ils parlent bien les deux langues officielles. Il faut leur donner de la formation, et il faut commencer le plus tôt possible. M. Maisonneuve a mentionné que ça devrait se faire dès qu'on commence à occuper un poste de leadership. Donc, ça devrait se faire dès le départ pour les officiers, et peut-être aussi pour les caporaux-chefs et les sergents. On en demande beaucoup aux leaders, et c'est normal qu'on leur en demande beaucoup. On leur demande d'être des piliers dans différentes formations. On leur demande aussi d'être des piliers dans le bilinguisme. Donc, l'exemple doit commencer le plus tôt possible.

[Traduction]

Le président: Nous avons dépassé le temps imparti. Je voulais permettre à Mme Romanado...

Votre temps est écoulé, mais je veux donner à M. Savard-Tremblay le dernier mot. Nous allons donner aux autres témoins l'occasion de répondre à cette question, et M. Savard-Tremblay conclura.

James Bezan: Voulez-vous dire au sujet des recommandations?

Le président: Oui, au sujet des recommandations.

Allez-y.

[Français]

James Bezan: Lieutenant-général Maisonneuve, la parole est à vous.

[Traduction]

Lgén (à la retraite) Michel Maisonneuve: Je dirais qu'il faut que cela fasse partie intégrante du leadership. Si on procède ainsi, je pense qu'il n'y aura pas de problème. Les gens vont participer et avoir la bonne attitude à cet égard.

Le président: Madame Le Scelleur, vous avez la parole.

Capt (à la retraite) Hélène Le Scelleur: Pour moi, c'est une question d'équité. Les chances devraient être les mêmes pour les anglophones et les francophones, qu'il s'agisse des promotions, de l'accès à la formation et des services de santé. Tout devrait être une question d'équité.

[Français]

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Monsieur Savard-Tremblay, vous avez la parole.

[Français]

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Merci, monsieur le président.

En fait, j'aurai une seule question, qui sera assez brève. Enfin, la question va l'être, mais, pour ce qui est de la réponse, ça dépendra.

Monsieur Maisonneuve, il y a quand même des destinations dans le monde où la maîtrise du français est un atout opérationnel. On peut penser à Haïti, au Mali, au Niger ou au Congo, par exemple.

Est-ce un atout qui est utilisé adéquatement, selon vous?

Lgén (à la retraite) Michel Maisonneuve: En fait, si tout allait très bien et que tout le monde était bilingue, ce serait quelque chose qui serait très utile. Je ne parle pas juste du fait de servir en Haïti, où les langues sont le français et le créole. Je parle de n'importe quel poste opérationnel dans n'importe quel pays.

Souvent, on va rencontrer quelqu'un qui parle soit l'anglais, soit le français comme deuxième langue. Souvent, connaître une langue tirée du latin ou une langue anglo-saxonne, ça aide aussi à apprendre et à comprendre un petit peu la langue du pays où on sert.

C'est pour ça que je dis qu'être bilingue est un atout opérationnel.

Le président: Je vous remercie tous de votre service au Canada. Je vous remercie aussi de renforcer la valeur des deux langues officielles du Canada. C'est très bien.

[Traduction]

Sherry Romanado: Vous avez fait du bon travail.

[Français]

Le président: En portugais, ce serait mieux. Je ne parle pas français.

[Traduction]

Nous allons conclure notre réunion avec l'accord des membres. S'il n'y a rien d'autre, je vais lever la séance.

Des députés: D'accord.

Le président: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>